



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la politique culturelle

(Du 17 octobre 2011)



TABLE DES MATIERES

1. Préambule	1
1.1. Rouvrir la discussion	2
1.2. De quoi parle-t-on ?	3
1.3. Le programme politique 2010-2013	4
1.4. Les points forts de notre programme politique	6
2. Bilan de notre politique culturelle	8
3. Atouts, faiblesses et spécificités du paysage culturel neuchâtelois.....	9
3.1. Atouts	9
3.2. Faiblesses.....	9
3.3. Spécificités.....	10
4. Chiffres et fonctionnement	11
5. Etat des lieux et propositions	13
5.1. Musique	13
5.1.1. Musique classique	13
5.1.2. Musiques actuelles	14
5.2. Théâtre	17
5.2.1. Le Théâtre du Passage	17
5.2.2. Le Centre culturel neuchâtelois	18
5.2.3. Le Théâtre de la Poudrière	19
5.2.4. Le Théâtre à tous les étages	20
5.2.5. Le Théâtre Tumulte	21
5.2.6. La Maison du Concert.....	22
5.2.7. Le Théâtre indépendant.....	24
5.3. Danse	27
5.4. Arts plastiques	28
5.5. Littérature.....	29
5.6. Cinéma	30
5.7. Festivals.....	30
5.7.1. Festi'neuch	30
5.7.2. Festival international du film fantastique	31
5.7.3. Festival international de la marionnette	32
5.7.4. Festival des buskers	32
5.7.5. Festival choral international	33
6. Les subventions	33
6.1. Les subventions régulières	34
6.2. Adaptation et création de nouvelles subventions régulières ..	35
6.3. Les subventions extraordinaires, création d'un fonds.....	35
6.3.1. Création d'un fonds destiné au subventionnement de projets culturels	37

7. Prestations en nature	38
8. Les locaux.....	39
9. La culture dans la politique communale.....	41
10. Les collaborations	43
10.1. Le Réseau des trois villes	43
10.2. La COMUL.....	43
10.3. L'Etat	43
10.4. Répartition des tâches entre l'Etat et les communes.....	44
10.5. Les villes.....	45
10.6. La Confédération à travers la Fondation Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture.....	47
10.7. Les villes jumelles	48
10.8. Les Neuchâtel du monde	49
10.9. Une nouvelle bourse	50
11. La médiation culturelle.....	51
12. Communication et visibilité	52
12.1. Les médias	52
12.2. Le site internet	53
12.3. Le réseautage.....	53
12.4. L'affichage	53
12.5. Création d'un prix culturel	54
13. L'événement culturel.....	55
14. Le service administratif.....	56
15. Incidences financières des diverses propositions ci-dessus sur le budget 2012 et suivants.....	57
16. La taxe sur les spectacles.....	58
17. Le Temple du Bas	58
18. Préavis de la Commission consultative de la culture	59
19. Conclusion	59

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui un rapport sur la politique culturelle que nous entendons mener ces prochaines années. Ce rapport fait suite au postulat de Mme Dorothee Ecklin adopté à l'unanimité par votre Conseil en date du 9 mars 2009, dans lequel la conseillère générale popvertssol nous demandait de brosseur un état des lieux de la culture à Neuchâtel mais aussi d'esquisser des perspectives d'avenir et de solliciter les moyens nécessaires pour concrétiser ces perspectives. Tel est le but du présent rapport que nous accompagnons de nombreuses propositions concrètes propres à redynamiser notre politique culturelle.

Ce rapport répond à bien des préoccupations et revendications des milieux culturels que nous côtoyons quotidiennement et avec lesquels nous entretenons des contacts étroits. Il tient compte de divers documents produits dans un passé récent par les acteurs culturels eux-mêmes et de souhaits et requêtes formulés lors de réunions par branches que nous avons organisées il y a quelques temps déjà.

Le présent rapport s'attache plus particulièrement aux subventions accordées par la Ville de Neuchâtel et à la politique du Conseil communal en la matière. Il dresse un état des lieux, brosse le tableau culturel et avance de nombreuses propositions concrètes pour améliorer notre soutien à celles et ceux qui produisent de la culture à Neuchâtel. Toutefois, la politique culturelle du Conseil communal ne se limite pas à l'octroi de subventions. Elle concerne aussi les musées – à travers leurs missions consistant à exposer mais aussi à conserver et animer – la préservation du patrimoine et la bibliothèque publique. Vous avez reçu notre rapport d'information du 26 septembre 2011 concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel au Vallon de l'Ermitage, dans lequel le Muséum sera appelé à jouer un rôle déterminant, dans la perspective de la création d'un parc naturel périurbain. Dans un proche avenir, notre Conseil tirera un bilan de l'activité de nos musées et soumettra à votre Autorité différentes propositions concernant la rénovation et la transformation du Musée d'ethnographie ainsi que la poursuite des travaux de mise en conformité des bâtiments du Musée d'art et d'histoire. Nous travaillons également à consolider l'avenir de la Bibliothèque publique et universitaire de

Neuchâtel à travers sa mise en réseau avec les bibliothèques de La Chaux-de-Fonds – selon les modalités qui figurent dans le contrat d’agglomération passé entre l’Etat et les trois villes – et de l’Université. Dans ce secteur également, des informations vous seront fournies lorsque l’avancement des travaux le justifiera. Nous aimerions également vous présenter deux demandes de crédit : la première concernera la réparation du toit du Collège latin et la seconde, le renouvellement de l’équipement technique du Temple du Bas.

Le présent rapport a donc pour but d’établir la stratégie que nous nous proposons d’appliquer à Neuchâtel ces prochaines années dans le domaine de la culture. Cette stratégie se veut ambitieuse et consiste à faire de notre ville l’un des pôles culturels importants de l’Arc jurassien et à la positionner dans le paysage suisse comme une cité vivante ayant son identité propre, une identité culturelle suffisamment forte pour faire exister Neuchâtel entre l’Arc lémanique et les grandes métropoles alémaniques.

Cette stratégie ambitieuse repose sur un certain nombre d’objectifs clairs que l’on peut résumer ainsi : consolider l’acquis et développer ce qui peut encore l’être aussi bien dans le domaine des institutions que dans celui de la culture indépendante, créer les conditions-cadre les plus favorables à l’épanouissement de la culture à Neuchâtel, accompagner davantage les producteurs de culture indépendants et favoriser autant que faire se peut la culture émergente et les talents locaux.

Nous atteindrons ces objectifs à travers une série de mesures qui sont d’abord de nature financière (créations ou hausses de subventions) mais pas seulement. C’est ainsi que nous nous efforcerons de mettre en valeur la culture produite à Neuchâtel et de mieux faire connaître à la population la richesse de ce qui se fait ici. C’est dans cet esprit que nous vous présentons dans le présent rapport dix-huit propositions concrètes de nature à matérialiser nos objectifs et à mettre en œuvre notre stratégie politique dans le domaine de la culture.

1.1. Rouvrir la discussion

Le 2 novembre 1998, votre Autorité acceptait par 26 voix sans opposition un rapport d’information sur la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel assorti d’une hausse de certaines subventions. Ce rapport sur lequel se fonde la politique culturelle que nous avons menée avec succès jusqu’à aujourd’hui prévoyait également la création de l’Atelier des musées. Il définissait aussi le principe de répartition des subventions

extraordinaires – celui dit de l'arrosage éclairé – et les critères formels à satisfaire pour obtenir une aide ponctuelle de la Ville.

Le rapport en question date aujourd'hui de treize ans. Il faisait suite à un précédent rapport discuté par votre Autorité en 1988. Le Conseil général n'ayant plus tenu de débat général sur la politique culturelle de la Ville depuis plus d'une décennie, il était temps de rouvrir le débat.

1.2. De quoi parle-t-on ?

La culture est un terme difficile à cerner et il y a pratiquement autant de définitions que d'individus pour la définir. La définition la plus communément retenue est celle formulée lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles à Mexico en 1982. Elle est la suivante :

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié récemment les résultats d'une étude approfondie des pratiques culturelles en Suisse. Ce document fondé sur une enquête représentative réalisée en 2008 fournit des indications de base utiles pour construire une politique culturelle. L'OFS y risque en préambule une tentative de définition que l'on restitue ici : *la culture, dans son acception la plus large, fait partie intégrante de toute vie humaine. Sans système de partage de valeurs et de croyances, sans conventions ou encore sans langage, il n'y a pas de société ni de culture.* Selon l'ethnologue Edmund B. Tylor, *la culture est un tout complexe qui comprend, entre autres, les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes.* Dans nos sociétés contemporaines hautement différenciées, chaque individu appartient à plusieurs ensembles culturels. Claude Levi-Strauss rappelle qu'un individu relève simultanément de nombreux systèmes de culture: universel, continental, national, provincial, local, familial, professionnel, confessionnel, politique, etc. A côté de sa force intégratrice, la culture, en créant de multiples identités, peut ainsi également générer des divisions.

Le mot « culture » revêt donc de nombreuses significations. Il désigne également des activités plus circonscrites qui tentent d'appréhender et de questionner le monde et qui font elles aussi partie intégrante des

activités humaines les plus anciennes. Aujourd'hui, la littérature, le théâtre, la musique, le cinéma expriment de telles tentatives de comprendre le monde à travers la production d'objets symboliques de nature très variée. Prise dans ce sens restreint, la culture fournit l'occasion de se divertir – au sens propre de se détourner (*divertere*) – de l'ici et maintenant et aussi d'adopter une posture à la fois réflexive et sensible au sujet de nous-mêmes et du monde qui nous entoure. Pratiquée de manière inégale par les groupes sociaux, la culture peut mener à des phénomènes de distinction sociale, comme l'a montré le sociologue Pierre Bourdieu. Analyser les pratiques culturelles revient ainsi à s'intéresser à la société dans son ensemble et à son fonctionnement. (« *Les pratiques culturelles en Suisse* », Olivier Moeschler, Stéphanie Vanhooydonck, OFS, Neuchâtel, 2011).

Définir les principes d'une politique culturelle revient donc à considérer la société et son fonctionnement dans leur ensemble.

A notre sens, la culture ne saurait se laisser enfermer dans une définition réductrice et il est illusoire de vouloir arrêter le sens précis d'un vocable qui en recouvre plusieurs et qui dépend souvent de la sensibilité de chacun. S'il est difficile de se mettre d'accord sur une définition commune de la culture, chacun s'accordera à admettre qu'il appartient aux autorités d'une collectivité publique telle que la nôtre de donner un sens politique à cette notion et de définir le champ d'action qu'elle recouvre pour les administrés. Les autorités ont aussi pour obligation de déterminer quelle part de leurs ressources – autrement dit des impôts payés par les contribuables – elles entendent consacrer à la culture. Il leur appartient enfin de fixer des priorités dans la façon d'attribuer l'aide publique et de définir des principes au service de leur politique culturelle. Tel est le but du présent rapport.

1.3. Le programme politique 2010-2013

Conscient qu'une société qui comprend les mécanismes qui la régissent gagne en cohésion et perd en brutalité et en intolérance, nous attachons une importance capitale à une conception de la culture qui nous aide à vivre ensemble, à comprendre le monde et à supporter notre condition humaine. La culture, consommée en tant que spectateur ou pratiquée en tant qu'acteur, constitue à nos yeux un moyen efficace d'affirmation de soi et d'intégration dans la société de nature à renforcer la cohésion sociale. C'est pourquoi nous entendons y consacrer des moyens importants. La culture, telle que nous la comprenons et la défendons, doit être de qualité, accessible à toutes et à tous et produite dans de bonnes conditions par des artistes correctement rétribués et bénéficiant

comme les autres salariés des assurances sociales prévues dans ce pays. Nous croyons que la culture est une nourriture vitale pour l'épanouissement de toutes les catégories socio-professionnelles de notre société, raison pour laquelle nous entendons poursuivre nos efforts en matière de médiation culturelle pour amener non seulement les jeunes générations – soit le public de demain – mais aussi certaines classes défavorisées de la population à découvrir la culture, à l'aimer et à y prendre goût.

A l'avenir, nous entendons favoriser encore davantage le développement de la culture à Neuchâtel. Pour ce faire, nous aimerions pouvoir mieux soutenir financièrement les artistes et leur offrir des conditions-cadre plus favorables. Nous souhaitons également améliorer la diffusion de la culture auprès de toutes les catégories de la population et mieux faire connaître la richesse et la diversité de la vie culturelle à Neuchâtel. Enfin, nous aimerions collaborer davantage en matière de culture avec les communes de l'agglomération et les villes de l'Arc jurassien. Cela implique que nous consacrons à tous ces objectifs une part accrue de notre budget.

Plus précisément, nous avons défini les axes et priorités de notre politique culturelle dans notre programme politique pour les années 2010-2013 approuvé par votre Autorité en décembre 2009 en même temps que le budget 2010. Le présent rapport reprend et développe les principes formulés dans ce programme qui postule que la cohésion sociale passe aussi par une offre culturelle riche et diversifiée qui permette à nos concitoyens de découvrir les traditions culturelles des immigrés, aux jeunes de s'exprimer et de trouver leur identité autour de modes d'expression dans lesquels ils se reconnaissent et à la population en général de partager des moments intenses d'enrichissement et de découvertes.

L'offre culturelle en ville de Neuchâtel est de grande qualité. Nous devons toutefois nous efforcer dans les prochaines années de faire en sorte qu'elle reste accessible au plus grand nombre. Pour se faire, nous entendons agir dans la mesure de nos moyens sur la politique des prix pratiqués par les institutions culturelles subventionnées et encourager l'octroi de diverses facilités pour les étudiants, les apprentis, les chômeurs et les rentiers. Si nous consacrerons clairement l'essentiel de nos moyens à la culture produite par des professionnels, nous entendons aussi continuer de favoriser – ne serait-ce que modestement – l'expression de la culture populaire en apportant notre soutien aux associations et groupements de la société civile qui chantent, dansent, jouent des pièces de théâtre ou organisent des fêtes de quartier pendant

leurs loisirs. Enfin, nous ambitionnons de consolider ce qui existe déjà et fait la richesse de la vie culturelle à Neuchâtel. Nous aimerions accroître l'aide publique dont bénéficient les festivals et manifestations phares parce qu'ils créent de la convivialité en rassemblant un large public dans un esprit festif.

S'agissant de nos institutions, nous avons l'intention de veiller à ce que nos musées disposent des moyens pour développer encore davantage les animations et activités qu'ils proposent à leurs visiteurs en marge des expositions temporaires et en plus de leur mission principale qui a trait à la conservation et à la valorisation du patrimoine. Aujourd'hui en effet, pour intéresser le public et les écoles aux richesses conservées dans nos musées, il ne suffit plus de proposer de belles expositions permanentes. Il convient de présenter en plus et régulièrement des expositions temporaires accompagnées d'animations. S'agissant de la BPUN, nous poursuivons la réflexion au sujet de son avenir en étroite collaboration avec l'Etat, l'Université et les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

La culture et la cohésion sociale qu'elle génère peut s'entendre à l'échelle d'une ville. Toutefois, ne serait-ce que pour des raisons financières, il est nécessaire aujourd'hui de penser les projets au niveau d'entités géographiques plus vastes qui dépassent les frontières communales. Le développement de projets communs en matière culturelle avec les onze communes qui forment avec Neuchâtel la Communauté urbaine du littoral (COMUL) sera de nature à renforcer le sentiment d'appartenance à l'agglomération neuchâteloise des habitants du littoral.

A une échelle encore plus grande, le développement de collaborations entre Neuchâtel, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Bienne, et Yverdon-les-Bains est souhaitable, qui pourrait contribuer à renforcer notre sentiment d'appartenance à l'Arc jurassien.

1.4. Les points forts de notre programme politique

Concrètement, nous entendons porter une attention toute particulière ces prochaines années au soutien de la culture telle qu'on la produit dans des lieux urbains où se développe une réflexion critique, dans lesquels des artistes actifs dans les domaines des musiques actuelles et de l'art contemporain réfléchissent au fonctionnement de la société contemporaine. Les points forts de notre politique culturelle pour les prochaines années sont les suivants :

- défendre la culture jeune, émergente, la relève, les nouveaux talents, la création locale, l'art contemporain et les musiques actuelles ;
- favoriser une offre culturelle en adéquation avec l'importante population estudiantine de Neuchâtel ;
- veiller à ce que l'ensemble de la population puisse accéder à l'offre culturelle en agissant sur les prix et en formant le public ;
- mettre l'accent sur le fonctionnement des lieux culturels et leur animation ;
- consacrer nos moyens à une culture produite dans de bonnes conditions par des professionnels bénéficiant de conditions sociales acceptables ;
- soutenir en priorité des lieux comme le CAN, la Case à chocs, la Maison du Concert mais aussi le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Théâtre à tous les étages, le Bar King ;
- conserver à Neuchâtel les festivals qui s'y sont développés et soutenir leur expansion contrôlée : Festi'neuch, NIFFF, Festival choral international, Buskers Festival, Semaine internationale de la marionnettes en Pays neuchâtelois, Festival international du film à thématique religieuse (Prix Farel) ;
- redéfinir les missions de la Maison du Concert et en faire le lieu d'expression privilégié des arts de la scène et de la musique produits par les indépendants sans exclusivité ;
- conclure des mandats de prestations avec les acteurs culturels bénéficiant de subventions régulières supérieures à 15'000 francs ;
- intensifier la collaboration avec les villes de l'Arc jurassien ;
- intensifier la collaboration avec les communes du littoral à travers la Commission sport, culture, loisirs de la COMUL ;
- renforcer le rôle de centre culturel de nos musées tout en développant les collaborations notamment avec d'autres institutions similaires du Réseau des trois villes dans le sens d'une saine complémentarité.

2. Bilan de notre politique culturelle

Depuis 1998, le paysage culturel a considérablement évolué à Neuchâtel et ne cesse de se développer. Le Centre Dürrenmatt et la Maison du Concert ont ouvert leurs portes ; des festivals ont disparu, d'autres sont apparus, à l'instar du NIFFF et de Festi'neuch, prenant toujours davantage d'ampleur. Il y a eu Expo.02, ses « events » et l'animation de la cité pendant la manifestation nationale. Et surtout, événement considérable pour Neuchâtel, la ville dispose depuis onze ans d'un théâtre parmi les plus en vue de Suisse romande, un théâtre habité de surcroît par une compagnie à qui l'on a donné les moyens d'y faire de la création.

Cette évolution qui a profilé notre ville sur la scène culturelle suisse, a modifié certaines habitudes et entraîné des coûts qui ont fait croître le budget de la culture. La donne a bien changé depuis notre dernier rapport et nous devons maintenant faire évoluer notre politique en fonction des nouvelles réalités.

Force est de constater que la politique du saupoudrage qui consiste à donner un petit peu au plus grand nombre – que nous appliquons depuis 12 ans – a porté ses fruits malgré les critiques dont elle fait parfois l'objet. Cette façon d'arroser systématiquement mais chichement toutes les cultures sur sol neuchâtelois est sans conteste un facteur important parmi d'autres à l'origine du big bang culturel qu'a connu notre ville durant la décennie écoulée. Neuchâtel existe indéniablement sur le plan culturel en Suisse romande à côté de l'Arc lémanique et d'autres villes – Fribourg par exemple – qui ont connu un développement semblable au nôtre.

La Ville de Neuchâtel a beaucoup investi cette dernière décennie dans la modernisation de ses infrastructures culturelles et a soutenu par de modestes subventions un grand nombre d'acteurs culturels. Cette politique est à l'origine des nombreuses manifestations proposées aujourd'hui durant toute l'année au public neuchâtelois. La multiplication des lieux de spectacles et une production culturelle plus qu'abondante nous ont toutefois amenés à réfléchir au bien-fondé de cette politique du saupoudrage.

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait en conserver les avantages fertilisants tout en y apportant quelques correctifs. C'est ainsi que nous vous proposons dans le présent rapport une politique plus profilée en matière de répartition des subventions communales. Par ailleurs, nos infrastructures culturelles étant désormais dans l'ensemble

satisfaisantes (à l'exception du Temple du Bas, du Collège latin et du MEN qui nécessitent des travaux), nous entendons mettre l'accent sur leur fonctionnement plutôt que sur de nouveaux gros investissements..

3. Atouts, faiblesses et spécificités du paysage culturel neuchâtelois

3.1. Atouts

Neuchâtel dispose de bonnes infrastructures culturelles. A titre d'exemple, citons le Théâtre du Passage qui est remarquable par la qualité de sa technique, l'étendue de son plateau et surtout son excellent rapport entre la scène et le public. Notre cité se caractérise aussi par un nombre important, compte tenu de sa taille, de lieux de culture indépendants : la Maison du Concert, la Case à chocs, le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Bar King, entre autres.

La Bibliothèque publique et universitaire constitue indéniablement un atout de taille pour notre ville par la richesse et l'unicité des fonds précieux qu'elle conserve. Le Fonds Rousseau de la BPUN fait désormais partie du Registre international « Mémoire du monde » de l'UNESCO et appartient ainsi aux ensembles documentaires à valeur universelle d'importance mondiale. Rappelons que l'objectif du programme « Mémoire du monde » consiste à valoriser la diffusion et la conservation des collections d'archives et de bibliothèques partout dans le monde.

Sur le plan géographique, les Jeunes-Rives encore en friche sont riches d'opportunités intéressantes dans le domaine de la culture. Chacun d'entre nous conserve à l'esprit ce que les organisateurs d'Expo.02 ont fait de ce jardin de la cité magnifiquement réinvesti chaque année par Festi'neuch. Les Jeunes-Rives offrent par leur vastitude, leur proximité avec le lac et leur beauté, un cadre idéal propice à l'éclosion de nombreuses manifestations culturelles. Le centre ville n'est pas en reste, qui offre un écrin de vieilles pierres extraordinaire pour l'organisation de festivals tel celui des buskers.

3.2. Faiblesses

La Ville de Neuchâtel, comme tous les centres urbains de notre pays, finance une activité culturelle qui bénéficie à l'ensemble de la région. La surcharge structurelle qui en découle n'est aujourd'hui pas suffisamment reconnue dans le cadre de la péréquation intercommunale et nous

continuons de plaider en faveur d'un renforcement de la compensation de cette surcharge.

Il convient aussi de rappeler que le budget de la culture comprend aussi les charges immobilières découlant des bâtiments qui abritent nos institutions. Ces charges pèsent lourd dans les budgets et comptes de nos musées, de notre salle de musique du Temple du Bas, du Théâtre du Passage et de la bibliothèque, raison pour laquelle nous n'envisageons pas développer encore les infrastructures mais de consacrer plutôt nos ressources à la modernisation de certains bâtiments.

Les professionnels des arts de la scène (danse, théâtre) ainsi que les musiciens manquent encore cruellement de surfaces de répétition. De même, la BPUN et les musées stockent leurs collections dans des locaux épars en ville et dans le canton de Neuchâtel. Cela engendre des loyers qui pourraient peut-être être économisés.

Dans le domaine de la musique dite classique, nous soutenons un orchestre symphonique, une société de musique et l'Association des Concerts de la Collégiale, qui proposent chacun une saison, mais encore un chœur, plusieurs chorales, des ensembles de chambre et depuis cette année l'organisateur de concerts donnés par de grands interprètes. Cela fait beaucoup ! L'offre est abondante dans le domaine de la musique classique et nos subventions peut-être par trop dispersées.

La danse est historiquement peu présente dans notre ville, raison pour laquelle cette discipline artistique peut paraître le parent pauvre de notre politique culturelle. Trop peu de chorégraphies se créent à Neuchâtel mais cette situation pourrait s'améliorer puisque plusieurs jeunes compagnies prometteuses sont nées récemment qui paraissent en mesure d'assurer la relève. Nous soutiendrons avec une attention particulière toute initiative intéressante dans ce domaine.

3.3. Spécificités

Neuchâtel dispose d'un pôle de compétence national reconnu dans le domaine de la marionnette avec le Théâtre de la Poudrière. La ville accueille le Festival international du film fantastique dont la notoriété ne cesse de s'étendre. Notre cité a pu longtemps s'honorer de la présence de l'écrivain alémanique d'envergure mondiale Friedrich Dürrenmatt dont la demeure a été transformée par l'architecte Mario Botta en un centre qui présente des expositions d'artistes du 20^{ème} siècle et organise des concerts de musique contemporaine. Avec le Centre d'Art de Neuchâtel

(CAN), notre ville peut s'enorgueillir de disposer d'un espace voué à l'art contemporain parmi les plus performants de Suisse. Véritable PME, la Lanterne magique, club de cinéma pour enfants, qui a essaimé dans toute la Suisse mais également dans de nombreux pays d'Europe et même sur d'autres continents, a depuis toujours son siège à Neuchâtel.

Neuchâtel est la ville centre de l'agglomération du littoral. Il s'agit-là à la fois d'un atout et d'une faiblesse. Faiblesse en ce sens que les charges d'agglomération dont s'acquitte notre ville en matière de culture sont conséquentes. Nous voulons plutôt voir dans cette situation un atout qui doit nous inciter à fédérer cette agglomération. Ceci fait, Neuchâtel pourra s'attacher à devenir un pôle culturel important de l'Arc jurassien.

La présence massive à Neuchâtel d'étudiantes et d'étudiants fréquentant nos lycées et notre université ainsi que, depuis la rentrée scolaire, la haute école ARC, ne doit pas rester sans influence sur notre politique culturelle. Nous sommes dans l'obligation de répondre à l'attente de cette population jeune et exigeante parce que bien formée.

Nous entendons par ailleurs faire mieux profiter notre population des nombreuses activités culturelles développées par l'Université, la Haute Ecole de Musique et le Conservatoire. Ces hauts lieux de l'enseignement sont aussi des foyers de culture d'une grande richesse dont nous devons tirer parti dans l'élaboration de notre politique culturelle.

4. Chiffres et fonctionnement

Les comptes 2010 de la Culture présentent un excédent de dépenses de 14,77 millions de francs pour 16,5 millions de charges et 1,7 million de revenus.

La Menuiserie centrale, l'Atelier des musées, la salle de musique du Temple du Bas et le Service administratif reviennent à 2,81 millions. Les subventions attribuées – régulières et extraordinaires – représentent 1,34 million de francs.

La Ville de Neuchâtel accorde deux types de soutien aux acteurs culturels actifs sur le territoire communal : des subventions régulières, inscrites au budget et votées chaque année avec celui-ci par votre Autorité, et des aides ponctuelles destinées à favoriser la réalisation de projets organisés dans l'année. Ces subventions dites extraordinaires sont tirées d'une enveloppe votée par le Conseil général dans le cadre du budget et répartie par la Direction de la culture en fonction des dossiers déposés.

A fin 2011, la Ville de Neuchâtel aura versé 1'087'200 francs de subventions dites régulières à 35 acteurs culturels. Ces subventions vont de 1'000 à 210'000 francs et profitent par exemple au Centre Dürrenmatt (100'000 francs), au CCN (210'000 francs) mais aussi à la Musique militaire (35'000 francs), à la Chanson neuchâteloise (1'000 francs), à la Nouvelle Revue Neuchâteloise (4'000 francs), à l'Association des Grands Interprètes (20'000 francs) ou encore à l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (150'000 francs). La Ville de Neuchâtel versera en plus quelque 150'000 francs dans le Fonds cantonal pour le cinéma. Ce million de subventions régulières ne comprend pas le soutien de la Ville à la Case à chocs (277'000 francs), au CAN (90'000 francs), au Théâtre du Passage (1,5 million de francs) et aux manifestations extraordinaires mises sur pied à l'occasion du Millénaire.

En plus de ce million de subventions régulières, la Direction de la culture a réparti en début d'année une enveloppe de 300'000 francs (cpte 10.01.365.99) destinée à soutenir des manifestations et événements culturels ponctuels prévus en 2011. Grâce à cette enveloppe, nous soutenons 83 projets – sur les 126 qui nous sont parvenus dans les délais – avec des montants variant entre 500 et 20'000 francs. La **musique**, avec 40 projets et 146'500 francs, ainsi que le **théâtre** (14 projets/60'000 francs) dominent au sein des disciplines artistiques soutenue par nos subventions dites extraordinaires. Viennent ensuite les **beaux-arts** (11projets/30'000 francs), la **danse** (5 projets/30'400 francs), la **littérature** (8 projets/22'200 francs), le **cinéma** (2 projets/3'000 francs) et trois projets divers pour 6'500 francs. Nous avons dévoilé début mars lors d'une conférence de presse la liste des bénéficiaires de ces subventions « au projet » et nous la publierons en détail, comme de coutume, dans le rapport sur la gestion et les comptes 2011. L'enveloppe des subventions extraordinaires a varié durant la décennie écoulée entre 220'000 et 330'000 francs. Une somme de 300'000 francs figure à ce titre au budget 2011, en raison du Millénaire, somme que nous vous proposerons de ramener à 240'000 francs dans le budget 2012, comme en 2010.

5. Etat des lieux et propositions

5.1. Musique

La musique est sans conteste le domaine culturel le plus développé à Neuchâtel. La Ville soutient la musique classique et les musiques dites actuelles. La musique populaire ne fait partie d'aucune des deux catégories susmentionnées. Nous la soutenons néanmoins par des subventions de 8'000 francs au Showband des Armourins, de 35'000 francs à la Musique militaire et de 12'000 francs à l'Union des musiques de Neuchâtel qui regroupe les fanfares, harmonies et brass-bands en activité.

5.1.1. Musique classique

L'ouverture sur le plateau de la gare de la Haute Ecole de Musique et du Conservatoire a très nettement dynamisé les activités artistiques dans le domaine de la musique classique à Neuchâtel. Nous devons considérer comme un avantage certain de concentrer dans notre cité des professeurs de grand talent qui sont également concertistes ainsi que des étudiants de très bon niveau qui ne demandent qu'à se produire en public. L'émulation suscitée par la HEM se traduit par un nombre de concerts impressionnant en ville de Neuchâtel tout au long de la saison. Ces événements ont lieu au Théâtre du Passage, pour les opéras, au Temple du Bas, pour la plupart des concerts symphoniques, ainsi que dans l'auditorium du Conservatoire et à la Collégiale. La Maison du Concert accueille également des ensembles de chambre.

Après des années d'efforts, nous avons réussi à amener l'Orchestre de Chambre et l'Orchestre Symphonique à fusionner. Il en est résulté en 2008 l'Ensemble Symphonique Neuchâtel qui au terme de sa 3^{ème} saison a trouvé sa vitesse de croisière. Dirigé par le chef allemand Alexander Mayer, l'ESN a atteint une qualité musicale exceptionnelle et le public ne s'y est pas trompé, qui a assisté nombreux aux cinq concerts de la saison 2010-2011. Cet orchestre affiche clairement une ambition cantonale. Il double systématiquement ses concerts désormais donnés au Temple du Bas et à La Chaux-de-Fonds, voire à Fleurier ou à Saint-Imier. La Ville de Neuchâtel soutient cet orchestre à hauteur de 150'000 francs depuis 2011. Cela représente une augmentation de 36'000 francs par rapport aux subventions additionnées que touchaient l'OSN et l'OCN. Nous espérons que cet orchestre, qui a désormais prouvé sa valeur et rayonne bien au-delà du canton, obtienne de ce fait un soutien accru de l'Etat mais aussi des autres communes dans lesquelles il se produit.

La Ville de Neuchâtel subventionne par ailleurs la Société de musique (30'000 francs), le Chœur Da Camera (10'000 francs) et depuis cette année Les Grands Interprètes (20'000 francs) qui tous organisent un ou plusieurs concerts dans la saison. Nous soutenons également les Concerts de la Collégiale dont la subvention de 30'000 francs a été réduite d'un tiers (à 20'000 francs) en 2005 dans le cadre de mesures ciblées d'économie conjoncturelle. Nous entendons rétablir dès 2012 cette subvention à son niveau d'avant 2005 et nous conformer ainsi à la décision du Conseil général de l'époque. De nombreux autres ensembles de chambre – comme le Carpe Dièse Trio ou Les Chambristes – et chœurs – à l'instar de Flores harmonici, In illo tempore, Lyrica ou la Société chorale – sont soutenus « au projet » par le biais de l'enveloppe des subventions extraordinaires.

5.1.2. Musiques actuelles

Nous nous sommes donnés comme priorité de soutenir activement le domaine des musiques actuelles. Par musiques actuelles, il faut entendre notamment le jazz, le rock, le reggae, la musique ethnique, la chanson française et surtout les musiques électroniques. Nous entendons également venir en aide aux lieux qui permettent d'écouter de telles musiques – la Case à chocs et le Bar King par exemple - ainsi que les artistes et groupes qui les produisent. Nous avons consacré jusqu'ici et continuerons de consacrer d'importants moyens à la musique dite classique. Une augmentation de notre appui en faveur des musiques actuelles nous paraît cependant nécessaire, ce d'autant plus que ce genre de musique est produit par de jeunes artistes qui exercent une réflexion critique sur le fonctionnement de notre société et sont à l'origine de formes d'expressions particulièrement novatrices.

Les lieux

La Case à chocs aujourd'hui se porte bien et nous donne entière satisfaction. L'ancienne brasserie Muller est gérée depuis 2008 de façon très professionnelle par l'Association de coordination de la Case à chocs (ACDC) dont le comité comprend, outre le délégué culturel, les responsables et directeurs du Buskers Festival, de Festi'neuch, du NIFFF, du programmateur du Bar King et de diverses autres personnes actives dans le domaine des musiques actuelles. Cette association nous a apporté la preuve qu'elle pouvait gérer la Case à chocs de façon sérieuse. Et, effectivement, l'ACDC n'a pas de dettes, règle ses factures d'électricité et de gaz dans les délais et s'acquitte régulièrement de la taxe sur les spectacles. Une équipe de professionnels rémunérés

composée du coordinateur, du responsable d'établissement, de la programmatrice du Queen Kong Club (QKC) et de la responsable des bars et de l'entretien accueillent les organisateurs de soirées et de concerts qui louent les lieux clé en main pour leurs manifestations. Et ils sont nombreux à proposer de septembre à mai des concerts de qualité. Plusieurs associations neuchâteloises y organisent leur festival – Médecins du monde, Horizons, etc. – et de nombreux groupes y répètent dans les 15 locaux à disposition.

Les soirées à la Case à chocs se passent en général bien d'un point de vue sécuritaire. Restent toutefois à résoudre quelques nuisances et incivilités provoquées pour l'essentiel par un public qui ne fréquente pas la Case à chocs mais consomme de l'alcool sur le parking de l'école de droguerie. Nous y travaillons.

La Case à chocs est d'un point de vue culturel un endroit aussi important que le Théâtre du Passage. Elle a accueilli en 2010 quelque 130 soirées pour près de 30'000 spectateurs.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé d'augmenter à 150'000 francs la subvention annuelle au fonctionnement de ce lieu culturel si important pour la jeune génération, à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette hausse de notre soutien de 50% a permis à l'ACDC de gérer et de programmer de façon professionnelle la petite salle de la Case à chocs. Une personne salariée à mi-temps s'y emploie désormais.

Par ailleurs, nous avons octroyé en début d'année une subvention à l'investissement de 130'000 francs à l'ACDC pour l'acquisition d'une nouvelle façade son. L'ancienne donnait des signes de fatigue évidents et les échéances importantes qui se sont présentées cette année à la Case à chocs – Festival suisse M4Music, Exposition Cosmopolis, Afters de Festi'neuch, 20 ans de la Case à chocs – nécessitaient un matériel en parfait état. L'ACDC a investi d'importants fonds propres pour le remplacement de la table de mixage et a obtenu un soutien de la Loterie romande pour changer les retours de scène. Nous soutenons par ailleurs à hauteur de 17'000 francs par le biais de l'enveloppe des subventions extraordinaires différentes manifestations organisées cette année par l'ACDC dans le cadre notamment des 20 ans de la Case à chocs. Ce faisant, nous estimons avoir atteint dans ce domaine les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre programme politique.

L'ACDC dispose désormais d'un matériel performant et d'un budget lui permettant de salarier correctement ses permanents. Elle programme des musiciens très pointus dans la petite salle et s'apprête à passer au

stade suivant : organiser elle-même des concerts « live » de qualité dans la grande salle.

Nous soutenons par ailleurs par un montant de 7'500 francs les Mardis du jazz organisés au Bar King.

Les CD

Nous souhaitons soutenir la culture jeune et émergente. Dans le domaine des musiques actuelles, cela signifie notamment aider concrètement des groupes à produire leurs premiers CD. Les groupes ayant fait leurs preuves au niveau régional et disposant d'un bon potentiel d'exportation sont pris en charge et coachés par la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) qui agit au niveau romand avec des subventions de la Loterie romande ainsi que des cantons et villes (dont celle de Neuchâtel) de Suisse romande (voir ci-dessous).

Restent les groupes qui n'ont pas ou pas encore ce potentiel. Personne d'autre que les villes et les communes ne vont leur mettre le pied à l'étrier et les aider à enregistrer leurs premiers disques. Nous considérons donc comme notre devoir de collectivité de proximité de soutenir le travail de musiciens de la région qui font de la musique de façon professionnelle ou semi-professionnelle. En 2011, nous avons répondu favorablement à 12 demandes de soutien pour l'enregistrement de CD, avec des montants modestes variant entre 500 et 6'000 francs, dans les domaines du jazz, du rock, de la chanson française et de la musique électronique.

L'agence de promotion

Entre la production de premiers CD et les tournées à l'étranger, il y a un long chemin que les groupes ne parviennent pas toujours à parcourir seuls. L'aide et le soutien d'un agent artistique est souvent nécessaire. Il existe à Neuchâtel un organisme qui fait remarquablement ce travail et qui a pris sous son aile experte des groupes comme les Moonraisers et The Rambling Wheels ainsi que des musiciens comme Junior Tshaka et Olivia Pedroli. Il s'agit de l'agence LokoMotion qui s'est acquise une belle réputation dans le domaine des musiques actuelles et qui a ses ouvertures vers la Suisse alémanique et la France et en particulier Paris où elle a déjà réussi à faire jouer à plusieurs reprises Olivia Pedroli et The Rambling Wheels. LokoMotion Agency s'occupe de la promotion et des tournées de musiciens neuchâtelois de bon niveau. Son responsable fournit une aide essentielle à des acteurs culturels de la

région qui profitent de son savoir faire et de ses contacts dans les milieux musicaux.. Nous saluons le développement de cette agence qui est nécessaire au rayonnement des artistes de la région et à l'organisation de leurs tournées.

5.2. Théâtre

5.2.1. Le Théâtre du Passage

Le Théâtre du Passage a fêté ses 10 ans en novembre 2010. Ce théâtre a totalement répondu à nos attentes, qui a connu un succès fulgurant au point de s'imposer comme l'une des salles les plus en vue de Suisse romande.

Lieu d'accueil

Le public neuchâtelois se reconnaît dans ce théâtre d'accueil qui propose année après année une saison de grande qualité alliant théâtre, danse, opéra, chanson française et spectacles comiques. Le nombre d'abonnés croît de façon régulière depuis l'ouverture du théâtre et le taux d'occupation des sièges est l'un des plus élevés de Romandie. La direction du Passage collabore régulièrement avec nombre d'acteurs culturels de la région – le NIFFF, l'ADN, le Chœur Lyrica, L'Ensemble Symphonique Neuchâtel, les Jardins musicaux pour ne citer qu'eux – et le théâtre se transforme souvent en un lieu de création. Les compagnies neuchâteloises indépendantes Sugar Cane, L'Outil de la ressemblance et « 12 heures » y ont créé leurs spectacles en 2010 tandis que la danseuse Laura Rossi et son homologue masculin David Haerberli étaient accueillis dans la saison. Le Théâtre du Passage en tant que lieu d'accueil a parfaitement répondu à ce que l'on attendait de lui.

Pour mémoire, le Théâtre du Passage est géré par un syndicat intercommunal qui regroupe 14 communes. La Ville de Neuchâtel dispose de quatre représentants sur huit au comité de direction du syndicat dont la présidente n'est autre que la directrice de la culture de la Ville. Notre commune est représentée par neuf délégués dans le Conseil intercommunal (législatif) du syndicat qui en compte 35. Les comptes 2010 du Théâtre du Passage bouclent avec un déficit d'exploitation de 2'295'000 francs pour 3'961'872 francs de charges et 1'667'025 francs de produits. La Ville de Neuchâtel prend à sa charge 57,29% du déficit d'exploitation, soit, pour 2010, 1'314'805 francs.

Lieu de création

Lieu d'accueil, le Théâtre du Passage est également devenu au fil du temps un lieu de création grâce à la compagnie du Passage. Intimement liée à l'espace qui l'abrite et qui lui a donné son nom, cette compagnie est juridiquement et financièrement indépendante du Théâtre. Il s'agit en fait d'une association qui a sa propre comptabilité et que la Ville subventionne directement à raison de 20'000 francs par année et indirectement à travers le Syndicat qui lui alloue 90'000 francs par an. Soutenue au projet par l'Etat, la compagnie du Passage crée un spectacle au moins par année et part régulièrement en tournée en Suisse et en France. En 2010 par exemple, « Les peintres au charbon » ont tenu l'affiche durant cinq semaines à Paris. Ce spectacle repartira en tournée dans l'Hexagone en mars 2012. La Compagnie du Passage crée des spectacles de qualité qui s'exportent bien et font rayonner la ville et le canton en Suisse romande et en France. Une brillante tournée avec plus de 60 lieux est d'ores et déjà prévue pour sa double création, « L'épreuve » et « Les acteurs de bonne foi » de Marivaux. Compte tenu de l'importance et de l'ampleur que prennent les tournées de la Compagnie du Passage, nous vous proposons d'augmenter de 10'000 francs la subvention annuelle à cet acteur culturel.

Proposition 1 : augmenter à 30'000 francs (+10'000 francs) la subvention annuelle à la Compagnie du Passage.

5.2.2. Le Centre culturel neuchâtelois

Le Centre culturel neuchâtelois (ci-après CCN) occupe une place de choix dans le paysage théâtral neuchâtelois et a trouvé sa juste place à côté du Passage. Il propose sur sa petite scène du Pommier une saison très éclectique avec du théâtre, de la danse, de la musique, des spectacles pour enfants et pour les écoles, des débats. Le CCN expose des artistes neuchâtelois dans son foyer et coproduit bon nombre de spectacles créés par des ensembles professionnels et amateurs de la région à qui il procure une scène bienvenue. La petite équipe du CCN propose par ailleurs des cours de théâtre et gère les nouveaux locaux aménagés par la Ville à Monruz pour remplacer les pavillons Jehanne de Hochberg désaffectés. Le CCN rend compte de ses activités à un Conseil de fondation dans lequel la Ville est représentée par la directrice de la culture. Il touche une subvention annuelle qui est passée de 200'000 à 210'000 francs en 2010, à quoi il convient d'ajouter 15'000 francs pour la saison jeune public et le soutien de la Ville à plusieurs spectacles coproduits par le Pommier. Le CCN n'ayant cessé

d'augmenter ses activités ces dernières années, nous vous proposons de porter sa subvention annuelle à 230'000 francs.

Proposition 2 : augmenter à 230'000 francs (+20'000 francs) la subvention régulière en faveur du CCN.

5.2.3. Le Théâtre de la Poudrière

Issu d'un quartier de Neuchâtel, le Théâtre de la Poudrière n'a cessé, depuis sa fondation en 1970, de grandir et de rayonner bien au-delà des frontières nationales. Subventionné par la Ville et l'Etat de Neuchâtel depuis 1987, cette compagnie permanente professionnelle a déjà créé plus de 30 spectacles dont les échos furent remarquables. Poursuivant une expression artistique originale et singulière, la compagnie ne cesse d'explorer l'univers de la marionnette contemporaine pour créer des spectacles hors du commun qui se construisent autour du jeu d'acteurs et de marionnettes, du texte, de la musique et des images.

Le Théâtre de la Poudrière a toujours créé des spectacles destinés aux adultes avec le souci de faire reconnaître la marionnette comme un art à part entière, au même titre que le théâtre et la danse. En parallèle, il produit régulièrement des créations destinées au jeune public. Reconnu pour sa démarche artistique exigeante et ludique ainsi que pour la qualité et l'originalité de ses créations, le Théâtre de la Poudrière est régulièrement invité en Suisse et à l'étranger (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie). Par ailleurs, la Poudrière organise depuis 1985 les Semaines Internationales de la Marionnette en Pays Neuchâtelois, en collaboration avec le Centre Culturel Neuchâtelois, le TPR, L'Heure Bleue et le Théâtre du Passage. Ce festival biennal dont la 14ème édition s'est tenue du 28 octobre au 6 novembre, s'est imposé au fil des ans comme la manifestation de référence dans le domaine de la marionnette et du théâtre d'objets en Suisse voire même en Europe.

Le Théâtre de la Poudrière répond aujourd'hui largement à nos attentes. Non seulement il crée un spectacle par an qui tourne ensuite dans de nombreux autres lieux de Suisse et de l'étranger mais il effectue un formidable travail auprès des enfants en donnant – souvent à perte – des représentations scolaires qui ne sont pas payées à leur juste prix par les écoles. Par ailleurs, la compagnie qui dispose d'un lieu fixe pour travailler, le met à disposition aussi souvent que possible et à des conditions avantageuses à des compagnies de professionnels ou d'amateurs qui en ont cruellement besoin. Ainsi, le Théâtre de la Poudrière est un lieu toujours animé même quand la troupe qui y réside est en tournée.

Afin que les permanents salariés de la compagnie connaissent des conditions de travail décentes, il est nécessaire que leurs salaires – actuellement 2'660 francs pour un équivalent plein temps – soient revalorisés et atteignent 4'000 francs. Cette augmentation de salaire pour des personnes dont certaines ont dépassé la cinquantaine devient urgente sous peine de voir disparaître l'une des rares troupes permanentes que compte Neuchâtel. Car, même si on n'en a pas l'impression au vu de ses succès et de sa renommée, le Théâtre de la Poudrière travaille depuis 24 ans dans des conditions financières difficiles qui le précarisent et le fragilisent. La surcharge de travail épuise les permanents et le moment est venu d'augmenter substantiellement notre aide au fonctionnement de cette troupe. Il en va de sa survie et de la pérennité du théâtre de marionnettes à Neuchâtel.

Pour mémoire, la Ville de Neuchâtel a accordé en 1987 une subvention régulière de 70'000 francs au Théâtre de la Poudrière. En 1998, le Conseil général décidait, en approuvant notre précédent rapport sur la culture, de porter cette subvention à 100'000 francs par an. Aucune augmentation n'est survenue depuis. La Poudrière bénéficie en plus de subventions extraordinaires de l'ordre de 5'000 à 10'000 francs pour chacune de ses créations. Comme pour les autres bénéficiaires de subventions régulières supérieures à 15'000 francs, nous entendons conclure avec le Théâtre de la Poudrière un mandat de prestations qui mentionnera expressément que l'endroit est aussi un lieu d'accueil avec pour mission d'accueillir des productions externes.

Proposition 3 : augmenter à 150'000 francs (+50'000 francs) la subvention régulière accordée au Théâtre de la Poudrière.

5.2.4. Le Théâtre à tous les étages

Tous deux résidents de la Maison du Concert depuis ses débuts, le Théâtre Rumeur et la Cie Aloïs Troll ont fondé en 2008 le Théâtre à tous les étages. Cette compagnie permanente excelle dans le domaine du théâtre pour enfants et adolescents. Son travail est apprécié des enseignants qui emmènent souvent leurs élèves à ses spectacles. Le Théâtre à tous les étages regroupe des professionnels chevronnés qui inscrivent leur travail dans la durée et se font un point d'honneur de respecter leurs devoirs d'employeurs lorsqu'ils engagent des comédiens. Cela signifie que cette compagnie paie intégralement la part patronale des charges sociales sur tous les salaires versés et veille à rétribuer les professionnels selon les minimas syndicaux prévus dans le domaine des

arts de la scène. Le Théâtre Rumeur au sein du Théâtre à tous les étages occupe un créneau unique – celui du théâtre pour enfant – et répond indéniablement à une demande. En outre, les spectacles de grande qualité qu'il produit – à l'instar de « La fille aux oiseaux » présenté ce printemps à la Maison du Concert – trouvent preneur et tournent assez systématiquement en Suisse et en France. Le succès rencontré par le Théâtre à tous les étages nous amène à vous proposer de lui attribuer une subvention régulière de 15'000 francs inscrite au budget. Nous le soutenons en effet depuis 1995 par le biais de l'enveloppe des subventions extraordinaires avec des montants qui ont varié entre 5'000 et 20'000 francs. Cette année, le Théâtre à tous les étages a reçu une aide de 10'000 francs pour deux créations : « La fille aux oiseaux » de Bruno Castan et « La fille bien gardée » de Labiche. Ce soutien de base de 15'000 francs n'exclut pas des aides ponctuelles supplémentaires pour certaines créations ambitieuses.

Proposition 4 : inscrire au budget une subvention régulière de 15'000 francs en faveur du Théâtre à tous les étages.

5.2.5. Le Théâtre Tumulte

Créé en 1989, le Théâtre Tumulte est un ensemble professionnel permanent dont les fondateurs tirent la totalité de leurs revenus de leurs activités théâtrales. Tumulte a d'abord été une troupe errante – comme celle de Molière – donnant des représentations au cœur de la Ville de Neuchâtel, sur les escaliers de la reliure Vauthier, du péristyle de l'Hôtel de Ville, au bord du lac, dans les cafés... La troupe s'est ensuite successivement installée à La Neuveville, puis dans une ancienne menuiserie – Le Taco – en face de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel.

Vente et urbanisation ont chassé le théâtre de ces endroits. Il a alors pris ses quartiers dans les anciennes Usines Suchard à Serrières où ses animateurs exploitent une salle de 70 places, rénovée, équipée et flanquée d'un foyer sympathique. Le Théâtre Tumulte produit entre deux et quatre créations professionnelles par année. Il met en scène des auteurs contemporains tel qu'Agota Kristof ou Michel Beretti à qui il lui arrive parfois de passer commande. Tel fut le cas avec « La prise de Neuchâtel », un spectacle joué cet été dans le cadre du Millénaire. Tumulte accueille également quelques spectacles professionnels au cours de la saison dans sa salle de Serrières et sous-loue ses locaux. Il y donne également des cours de théâtre pour adultes et encadre, à travers ses

deux comédiens professionnels, une compagnie d'amateurs qui produit plusieurs spectacles de qualité par année.

Nous soutenons depuis plus de 20 ans le Théâtre Tumulte, à l'instar d'autres acteurs culturels, par des subventions variant entre 10'000 et 20'000 francs puisées dans l'enveloppe des subventions extraordinaires. Le moment nous paraît venu d'inscrire un montant fixe au budget en faveur de cette troupe qui fait un excellent travail et inscrit son activité dans la durée. Comme pour le Théâtre à tous les étages, ce soutien de base n'exclut pas des aides ponctuelles supplémentaires pour certaines créations ambitieuses.

Proposition 5 : inscrire au budget une subvention régulière de 15'000 francs en faveur du Théâtre Tumulte.

5.2.6. La Maison du Concert

La Maison du Concert est née en 2000 au moment de la désaffectation de l'ancien théâtre de la ville. Sept compagnies indépendantes développent alors l'idée d'en faire le lieu par excellence de la création indépendante. En 2001, quatre d'entre elles – le Théâtre des Gens, Tape'nads, la Cie Aloïs Troll et le Théâtre Rumeur – se lancent dans l'aventure et créent une association pour gérer le lieu. Une seconde association formée par les mêmes personnes voit le jour en 2005 pour exploiter le café-restaurant « Le bistrot du Concert » dont la Ville a financé la rénovation pour 420'000 francs. Les bénéfices réalisés par l'établissement public servent au fonctionnement du théâtre. En 2009, après la cessation d'activités du Théâtre des Gens et la fusion de la Cie Aloïs Troll avec le Théâtre Rumeur au sein du Théâtre à tous les étages, l'Association de la Maison du Concert ne comprend plus que deux résidents bientôt rejoints par Les Chambristes. C'est alors que, peu satisfaits de l'évolution du lieu, nous avons décidé de ne pas renouveler les baux de la Maison et du Bistrot du Concert qui arrivaient à échéance en automne 2010. Nous planchons alors sur un concept d'exploitation qui puisse rendre le lieu davantage accessible aux indépendants des arts de la scène et plus animé et ouvert pour le public. L'Association de la Maison du Concert fait opposition à la dénonciation de son bail devant la commission de conciliation. C'est alors que les deux parties entament des négociations afin de trouver un accord à l'amiable. En juin 2010, elles signent une convention par laquelle l'Association de la Maison du Concert admet dans son comité quatre représentants extérieurs, dont un représentant de la Direction de la culture, un représentant du théâtre institutionnel et deux représentants de compagnies ou ensembles

professionnels indépendants du domaine des arts de la scène (danse et théâtre). L'Association a par ailleurs accepté de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir à terme à une gestion coordonnée de l'ensemble des lieux de répétition et de représentation de la ville. L'Association du Bistrot quant à elle intègre dans son comité un représentant de l'Urbanisme avec voie consultative. En contrepartie, la Ville annulait la résiliation des baux à leurs termes et s'engageait à renforcer son soutien financier à la Maison du Concert dès 2011.

Le comité dans sa nouvelle composition s'est mis au travail à fin janvier 2011 et se réunit depuis lors tous les 15 jours. Il a passé en revue les statuts de l'association, la charte des résidents, les comptes 2010 et a discuté des conditions d'accueil de compagnies extérieures admises à résider dans le lieu pour préparer et jouer une création. Deux plages de deux à six semaines ont ainsi été proposées aux indépendants en novembre 2011 et janvier 2012. Le comité poursuit son travail dans la mesure des disponibilités de chacun et pour le bien de ce lieu privilégié de la création neuchâteloise dans les domaines des arts de la scène et de la musique.

La Direction de la culture représentée par le délégué culturel au sein du comité de l'Association, conserve l'objectif de faire de la Maison du Concert un lieu plus ouvert. Cela passe par un soutien financier accru de façon à diminuer les coûts à charge des compagnies non résidentes qui souhaiteraient s'y installer temporairement pour les besoins d'une création. Il s'agit aussi de renforcer la structure administrative de la Maison du Concert (assumée jusqu'ici bénévolement par les résidents permanents en contrepartie de l'usage gratuit des locaux), de manière à pouvoir augmenter les accueils et rendre l'ancien théâtre de la ville plus attrayant et animé pour le public. Dès lors, et conformément aux engagements pris lors de la signature de la convention, nous vous proposons d'augmenter à 85'000 francs (+50'000 francs) l'actuelle subvention de 35'000 francs dont bénéficie l'Association depuis 2005 (qui ne couvre pas même le loyer annuel et les charges du bâtiment) afin de financer tout ou partie d'un poste d'administrateur qui sera prochainement mis au concours. Ce faisant, nous donnerons une assise plus solide à la Maison du Concert qui se profilera encore davantage comme le lieu privilégié et rassembleur de la création professionnelle dans le domaine des arts de la scène à Neuchâtel. Nous concluons par ailleurs un mandat de prestation avec la Maison du Concert qui prendra effet en 2012. Ledit mandat stipulera notamment que l'endroit est aussi un lieu d'accueil et qu'il a pour mission de recevoir davantage de productions extérieures.

La convention signée avec la Maison du Concert, l'engagement du délégué culturel au sein de son comité et l'augmentation substantielle de la subvention en faveur de ce lieu culturel, que nous vous proposons dans le présent rapport, démontrent que nous tenons à l'affectation culturelle de l'ancien théâtre de la Ville. Nous vous suggérons dès lors de considérer formellement le développement ci-dessus comme la réponse à la question écrite du groupe popvertssol qui a demandé au Conseil communal en date du 7 septembre 2009 s'il avait bien l'intention de conserver son affectation culturelle à l'ancien théâtre de la ville.

Proposition 6 : augmenter à 85'000 francs (+50'000 francs) la subvention à l'Association de la Maison du Concert pour l'engagement d'un administrateur.

5.2.7. Le Théâtre indépendant

En plus du soutien au fonctionnement du Théâtre du Passage, lieu institutionnel d'accueil et de création, du Théâtre de la Poudrière, du Théâtre Tumulte (accueil et surtout création) et de la Maison du Concert, lieu indépendant d'accueil et de création, nous aimerions favoriser le développement de la création théâtrale sur trois plans distincts :

- Collaboration avec le Centre de création régional de La Chaux-de-Fonds ;
- Soutien financier à la création au profit des indépendants professionnels sans lieu fixe actifs à Neuchâtel ;
- Soutien financier à la création émanant d'ensembles et de regroupements de professionnels émergents.

Le Centre neuchâtelois des arts vivants

Il y a plusieurs années que les trois villes et l'Etat s'efforcent de développer un Centre de création régional (CCR) dans le canton. Ce centre constitue un des objectifs culturels du contrat de région signé par le Réseau des trois villes et l'Etat dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois. L'établissement d'une charte de projet a permis d'avancer dans cette construction si bien que le Centre neuchâtelois des arts vivants a vu le jour il y a deux ans dans le bâtiment du TPR à La Chaux-de-Fonds. Ce centre a pour but de favoriser le développement d'un pôle de création professionnelle fort dans le domaine des arts de la scène dans notre canton en procurant des infrastructures (locaux de répétitions, ateliers de construction de décors, bureaux administratifs) et

des services (chargé de communication et de diffusion notamment) au TPR et à des compagnies et metteurs en scène résidants invités à y développer leurs créations. Le fonctionnement du Centre repose sur la concentration des moyens. L'Etat, à raison de 500'000 francs, les Villes de La Chaux-de-Fonds (500'000 francs) et du Locle (35'000 francs) et la Loterie romande fournissent l'essentiel de son budget. La Ville de Neuchâtel y contribue à hauteur de 10'000 francs par an.

Nous adhérons pleinement à ce projet et entendons continuer de le soutenir financièrement tout en réaffirmant avec les 13 autres communes du littoral membres du syndicat d'exploitation du Théâtre du Passage, l'existence à Neuchâtel d'un pôle de création théâtrale institutionnelle fort qui s'exprime notamment à travers la Compagnie du Passage. Convaincus que le regroupement des forces, talents et moyens au sein d'un centre dramatique régional constitue une bonne solution pour l'avenir des arts de la scène et des artistes, nous vous proposons de maintenir notre soutien de 10'000 francs à cette nouvelle structure. Pour information, la directrice de la culture fait partie du conseil de fondation d'Arc en Scènes qui chapeaute le CCR et l'Heure bleue, et le délégué culturel, du conseil de création dudit CCR. Nous appelons de nos vœux d'autres formes de collaboration dans le domaine de la culture avec Le Locle, La Chaux-de-Fonds et l'Etat.

Les indépendants

Plusieurs compagnies et intermittents regroupés pour la création d'un spectacle œuvrent en ville de Neuchâtel. Il y a les indépendants qui disposent d'une salle (voir ci-dessus) et ceux qui, errants, ne profitent pas d'un lieu fixe comme la compagnie Xua-Xua, le Collectif Douche froide, le Collectif Anonyme, la Compagnie « 12 heures », le Théâtre Frenesi, entre autres. Ces compagnies sont pauvres et dans une situation précaire. Certaines, épuisées et en difficulté financière, ont dû cesser leurs activités à l'instar du Théâtre des gens qui a pourtant apporté une contribution essentielle au développement du théâtre à Neuchâtel durant 20 ans. D'autres, comme le Théâtre Rumeur, sont sur le balan et pourraient disparaître sans une aide accrue des pouvoirs publics. Ces professionnels indépendants sont pour une grande part dans le renouveau observé à Neuchâtel dans le domaine des arts de la scène depuis l'ouverture du Passage.

Nous pensons que certaines des compagnies d'indépendants du littoral pourront profiter du CCR de La Chaux-de-Fonds pour de prochaines créations. Pour celles qui n'en bénéficieront pas à court ou moyen terme, nous entendons réserver une part substantielle de l'enveloppe des

subventions extraordinaires. Nous nous proposons en effet d'affecter au moins un tiers – soit 80'000 francs en 2012 - de ladite enveloppe au soutien de créations professionnelles dans le domaine des arts de la scène. Ce faisant, nous reconnaissons l'existence et le rôle important des créateurs indépendants dans ce domaine.

Dans un document intitulé « Constellation en équilibre », les indépendants neuchâtelois ont formulé des propositions intéressantes quant au soutien que les pouvoirs publics pourraient apporter à leur travail. A commencer par une classification des acteurs en présence. Ils distinguent ainsi la troupe de danse et de théâtre, qui emploie des artistes tout au long de l'année, la compagnie, qui dispose d'une structure permanente et engage des artistes sur un projet, le regroupement d'intermittents, qui n'existe que le temps d'une création, et le groupe d'émergents qui monte ses premiers spectacles. Nous soutiendrons donc de façon substantielle les créations des troupes, compagnies et regroupements d'intermittents en tenant tout particulièrement compte de leur travail dans la durée et du respect par les bénéficiaires de leurs obligations sociales vis-à-vis de leurs employés. Dans le secteur des arts de la scène comme dans d'autres, nous soutiendrons en priorité le travail de professionnels. Notre soutien ne sera pas destiné à favoriser les tournées hors canton ou l'accueil, par des salles neuchâteloises, de spectacles montés par des compatriotes exilés. Ce type d'aide relève plutôt des cantons ou d'organismes supra-cantonaux comme la Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis). Nous n'excluons pas de conclure avec les troupes et les compagnies indépendantes des contrats de confiance qui leur garantiraient une aide sur la durée (trois ou quatre ans renouvelable une fois au maximum). Ceux-ci y gagneraient en stabilité et sérénité propices au développement harmonieux de leur travail. Il convient toutefois de savoir qu'il n'est guère envisageable d'abandonner un indépendant à l'issue d'une période contractuelle et qu'aux contrats de confiance doivent succéder des aides régulières inscrites au budget.

Les émergents

Il est une catégorie de créateurs de spectacles que nous nous devons tout particulièrement de prendre en compte. Il s'agit des émergents, autrement dit des professionnels qui se lancent dans le métier et qui montent leurs premiers spectacles. Conformément aux engagements que nous avons pris dans notre programme politique en faveur de la culture jeune et émergente, nous entendons soutenir activement cette catégorie de créateurs dans le domaine des arts de la scène grâce à une

nouvelle subvention régulière à inscrire au budget d'un montant de 30'000 francs. Ce montant réparti entre deux ou trois bénéficiaires par année après appel à projets permettra à de jeunes talents d'émerger et de faire leurs preuves. Le soutien apporté aux créateurs en devenir qui apparaissent sur la scène culturelle est typiquement du ressort de la ville, collectivité publique la plus proche des acteurs culturels. Il appartient tout particulièrement à une entité de la taille de Neuchâtel de révéler des jeunes talents qui, par la suite, profiteront, s'ils en ont l'envergure et sont en mesure de « rayonner », de soutiens cantonaux, voire supra-cantonaux (Corodis, Pro Helvetia, etc.). Nous attachons une importance toute particulière au rôle de Neuchâtel en tant que pépinière d'artistes et entendons y consacrer les moyens nécessaires. Qui donc le fera si nous ne nous en acquittons pas ?

Proposition 7 : création d'une subvention de 30'000 francs pour soutenir les créations émanant de compagnies ou d'ensembles d'intermittents professionnels émergents.

5.3. Danse

La danse ne constitue pas un pôle important de création dans le domaine des arts de la scène à Neuchâtel. Résidente de la Maison du Concert, la compagnie Tape'nads produit un spectacle par année depuis plus de 10 ans. Très active par le passé, la compagnie Objets Fax centre désormais davantage ses activités sur La Chaux-de-Fonds. Une relève de qualité se profile avec des ensembles de danse contemporaine prometteurs comme la compagnie Tamara Gvozdenovic et la compagnie des Mondes transversaux de Pierre-Yves Diacon ainsi que la compagnie Pro-Création de David Haeberli. Des chorégraphies sont créées à Neuchâtel et nous nous en félicitons même si nous souhaiterions une activité plus intense dans ce domaine. Nous soutenons les créations des compagnies susmentionnées par le biais de l'enveloppe des subventions extraordinaires.

Le public neuchâtelois peut aussi nourrir son amour de la danse avec les excellents spectacles de niveau international que le Passage inscrit à saison. En revanche, il ne profitera plus du festival estival « Scène ouverte » qu'organisait début juillet depuis plusieurs années l'Association Danse Neuchâtel qui a choisi de mettre sur pied désormais dans sa salle de l'Evole une saison hivernale de danse comprenant dix spectacles. Nous soutenons cette saison comme nous soutenions auparavant le festival « Scène ouverte ».

Nous veillerons à soutenir de façon prioritaire les projets qui pourraient émaner du domaine de la danse afin de renforcer l'importance de ce secteur dans le paysage culturel neuchâtelois.

5.4. Arts plastiques

Le soutien des peintres, sculpteurs, photographes et vidéastes passe en priorité par le département des arts plastiques du Musée d'Art et d'Histoire. Notre Musée expose, défend et aide par des acquisitions les artistes contemporains du canton et un échantillonnage représentatif de leurs œuvres figure dans ses collections. Nos trois musées disposent ensemble d'une somme de 50'000 francs par an pour l'achat d'objets de collection. Neuchâtel peut par ailleurs s'enorgueillir de la présence d'une galerie prestigieuse – la Galerie Ditesheim – ainsi que, dans l'aile ouest du Musée, de la Galerie des amis des arts en pleine mue qui travaille avec les artistes de la région.

Dans le domaine de l'art contemporain, notre ville a la chance d'abriter l'un des espaces les plus pointus du pays. Dirigé par Arthur de Pury, nommé ce printemps membre du jury de Pro Helvetia chargé de choisir les représentants suisses aux biennales d'art et d'architecture, le Centre d'Art de Neuchâtel (CAN) sis rue des Moulins 37 s'est acquis un savoir-faire et une réputation dans le domaine de l'art contemporain qui dépasse largement les frontières nationales. L'Association Kunstart composée d'artistes, de curateurs et d'intellectuels de la région a repris la gestion du CAN en janvier 2008 alors que celui-ci était dans une situation difficile sur les plans financier, administratif et humain. En trois ans, la nouvelle équipe est parvenue à rendre au centre d'art son rayonnement local, national et international. Le nombre d'événements présentés dans les locaux de la rue des Moulins – expositions, performances, présentations, workshops, projections, éditions – a fortement augmenté. Le CAN collabore activement avec de nombreuses institutions culturelles locales (MEN, MAHN, CCN, Centre Dürrenmatt, Théâtre du Passage, Queen Kong Club), suisses et étrangères. Les responsables du CAN présentent et soutiennent des artistes suisses et internationaux mais proposent aussi une plateforme aux jeunes artistes neuchâtelois qui, grâce à une politique d'échanges, ont ainsi l'occasion d'exposer à l'étranger. Pour la première fois, Neuchâtel est considérée non seulement comme un lieu d'exposition d'art contemporain significatif mais aussi comme un lieu de création animé par une scène émergente très active.

Le CAN fonctionne sur des bases financières saines. Une gestion stricte lui a permis de rembourser les dettes de l'ancienne structure et

d'augmenter son budget de fonctionnement (380'000 francs) grâce à la générosité de fondations et de donateurs. L'Association dont les comptes sont vérifiés par une fiduciaire, rassemble aujourd'hui quelque 120 membres. Le Centre emploie outre de nombreux bénévoles cinq personnes qui se partagent 2,9 postes. Le salaire net mensuel qui leur est versé 12 fois par an équivaut à 3'150 francs par mois pour un plein temps. Pour assurer la pérennité du lieu, l'Association souhaite augmenter le pourcentage d'activité des permanents ainsi que leur salaire. Cela passera inéluctablement par un renforcement de l'aide publique au fonctionnement car les fondations ne financent que des expositions et manifestations particulières. A ce jour, le Centre bénéficie d'une subvention de 20'000 francs de la Ville à quoi il convient d'ajouter la ristourne du loyer annuel de quelque 70'000 francs payé par le café restaurant « Le Chauffage compris », soit 90'000 francs au total. Ce montant a progressé de 3'000 francs en 16 ans ! L'Etat, lui, verse 15'000 francs au CAN. Au total, les subventions publiques représentent 27% seulement du budget du centre qui perdra encore entre 10'000 et 20'000 francs dès 2012 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la culture qui ne permet plus à l'Office fédéral de la culture de soutenir les centres d'art. Compte tenu de la renommée du CAN et du rayonnement qu'il apporte à notre ville, nous vous proposons d'augmenter notre soutien à ce lieu qui a trouvé un souffle nouveau réjouissant.

Proposition 8 : augmenter la subvention au CAN à 130'000 francs (+40'000 francs) afin de consolider le fonctionnement du lieu.

5.5. Littérature

Nous sommes très peu sollicités dans le domaine de la littérature. La Ville soutient modestement les cafés littéraires organisés par l'Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens ainsi que l'Association « Les lundis des mots » qui organise des lectures dans différents lieux de la cité. Nous accordons également un soutien ponctuel à des éditeurs qui publient des auteurs neuchâtelois – à l'instar des Editions de l'Hèbe qui ont sorti en 2010 un recueil de nouvelles d'Antoinette Rychner – ainsi qu'au collectif de poètes et d'artistes qui publient l'excellente revue Nomade. Cas échéant, nous accorderons une attention toute particulière aux porteurs de projets littéraires qui solliciteraient notre aide.

5.6. Cinéma

La Ville de Neuchâtel ne soutient plus aucun projet (sauf rares exceptions) dans le domaine du cinéma depuis l'entrée en vigueur en 2004 de la Loi cantonale sur le cinéma. Cette loi et le décret qui l'accompagne autorisent les villes à prélever une taxe sur les spectacles tout en les obligeant à reverser une partie de ladite taxe prélevée à l'entrée des cinémas dans un fonds cantonal « pour l'encouragement de la culture cinématographique ». La dotation des communes à ce fonds est liée à la taxe sur les spectacles et nous avons accepté d'y reverser - à partir de 2010 - non plus seulement le 20% mais le 40% du produit de la taxe encaissée sur les billets de cinéma vendus à Neuchâtel, ce qui a représenté quelque 150'000 francs pour 2011 et 138'000 francs pour 2010. Cette année-là, la Ville de La Chaux-de-Fonds a alimenté le fonds à hauteur de 47'000 francs. L'Etat de Neuchâtel y a versé quant à lui 166'000 francs. La Ville de Neuchâtel est représentée par son délégué culturel dans la commission de répartition du fonds qui a alloué en 2011 des soutiens de 100'000 francs au NIFFF, 25'000 francs à Passion Cinéma et 90'000 francs à la Lanterne magique. Le Fonds a soutenu également des réalisateurs de films à l'instar d'Olivier Béguin et de Marie-Elsa Sgualdo, par exemple. La commission cantonale a préavisé favorablement à l'intention du Conseil d'Etat l'adhésion du canton de Neuchâtel à la Fondation romande pour le cinéma (voir ci-dessous).

5.7. Festivals

Neuchâtel a la chance d'abriter plusieurs festivals de qualité : Festi'neuch, le Festival international du film fantastique (NIFFF), le Festival international de la marionnette, le Festival choral international, le Festival des buskers et le Prix Farel ou Festival international du film à thématique religieuse. Nous tenons non seulement à conserver ces festivals sur notre territoire mais en favoriser le développement.

5.7.1. Festi'neuch

L'Association Festiconcept organise depuis 2001 un festival de musiques actuelles qui s'est tenu d'abord dans les Patinoires du Littoral puis, le succès grandissant, sur les Jeunes Rives. Depuis qu'il s'est ouvert sur le lac, Festi'neuch a trouvé sa place parmi les grandes manifestations musicales de l'été en Suisse romande. Les organisateurs de Festi'neuch ont accueilli 10'000 spectateurs en 2005 et 38'000 en 2011 ! C'est dire la progression fulgurante qu'enregistre cet événement majeur pour notre ville et notre canton. La taxe sur les spectacles payée à la Ville a suivi cette courbe ascendante, passant de 20'000 francs en

2005 à... 120'000 francs en 2010 ! Festi'neuch bénéficie depuis 2009 d'une subvention régulière de 20'000 francs, à quoi s'ajoutent des prestations en nature pour une valeur qui varie entre 20'000 et 30'000 francs. La Ville encaisse donc plus qu'elle ne verse à un festival qui lui apporte une grande notoriété en terme d'image et des retombées économiques non négligeables. C'est pourquoi nous vous proposons d'accorder en plus de la subvention régulière une garantie de déficit de 20'000 francs aux organisateurs de cette grande manifestation, à charge de la dotation annuelle du fonds destiné aux subventions de projets culturels ponctuels.

Proposition 9 : accorder une garantie de déficit de 20'000 francs à Festi'neuch.

5.7.2. Festival international du film fantastique

A l'instar de Festi'neuch, le Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF) a connu un développement fulgurant ces dix dernières années. Pas moins de 25'000 spectateurs payants sont entrés dans les salles de la ville pendant les cinq jours de l'édition 2010 durant laquelle 162 films ont été projetés lors de 125 séances. Parmi ces films figuraient quatre premières internationales, 11 premières européennes et 110 premières suisses. Cet été, le NIFFF a comptabilisé 27'000 spectateurs pour neuf jours de festival durant lesquels 140 films furent projetés au cours de 136 séances.

Le public du NIFFF provient pour 8% des pays limitrophes, pour 25% de Suisse alémanique, pour 32% de Suisse romande et pour 35% de Neuchâtel. L'an passé, le Festival a délivré pas moins de 332 accréditations à des journalistes et des professionnels du cinéma. Les organisateurs du NIFFF collaborent avec de nombreux acteurs culturels et économiques locaux. Ils animent la ville par le biais du village du Jardin anglais et jusqu'en 2010 avec l'open air du quai Ostervald. Le Festival et ses joies annexes attirent chaque année des invités prestigieux et induisent des retombées économiques et en terme d'image importantes pour notre ville. Les organisateurs du NIFFF effectuent un excellent travail reconnu par l'Office fédéral de la culture qui a non seulement renouvelé son soutien au Festival pour trois nouvelles années mais l'a augmenté. Désormais, la Confédération verse 120'000 francs par an au NIFFF contre 75'000 auparavant !

Le NIFFF bénéficie depuis 2009 d'une subvention régulière de la Ville de Neuchâtel de 20'000 francs – en guise de contribution de site – à quoi il convient d'ajouter des prestations de services pour environ

10'000 francs. Afin de répondre partiellement aux exigences de la Confédération, qui demande que la Ville et l'Etat de Neuchâtel soutiennent chacun le NIFFF avec un montant équivalent à celui versé par l'OFC sur le modèle un tiers, un tiers, un tiers, nous vous proposons d'augmenter le soutien communal au NIFFF de 30'000 francs.

Proposition 10 : porter à 50'000 francs (+30'000 francs) le soutien annuel au NIFFF de façon à satisfaire partiellement les exigences de l'OFC.

5.7.3. Festival international de la marionnette

Le Théâtre de la Poudrière organise depuis un quart de siècle le Festival international de la marionnette en pays neuchâtelois qui a lieu tous les deux ans et dont la prochaine édition a lieu cet automne. La Poudrière collabore pour ce festival avec plusieurs salles du canton dont le TPR, à La Chaux-de-Fonds. En 2005, nous avons augmenté notre soutien à ce festival de grande qualité d'envergure cantonale connu dans toute l'Europe de 10'000 francs, passant de 20'000 à 30'000 francs. Nous vous proposons de maintenir telle quelle cette subvention.

5.7.4. Festival des buskers

Comme avant lui Ozone Jazz, le Buskers Festival est l'exemple même d'une manifestation qui utilise à merveille l'écrin superbe que lui offre le centre-ville. Convivial et rassembleur, ce festival de rue jusqu'ici très peu soutenu par la Ville est particulièrement goûté de la population au retour des vacances d'été. Le Buskers animé depuis ses débuts par le directeur de l'agence Plateau libre a joué les prolongations en 2009 à l'occasion de ses 20 ans avant de reprendre son rythme de croisière habituel en 2010 et 2011. L'organisateur de ce festival unique en Suisse romande ne bénéficie toujours pas d'une subvention régulière de notre part après 21 éditions. Ce festival émerge en effet à l'enveloppe des subventions extraordinaires. Nous lui attribuons un soutien de 5'000 francs par édition assorti certaines années d'une garantie de déficit de 5'000 francs également. La Ville ne facture pas les prestations en nature fournies par ses services à l'organisateur du Buskers. Il est désormais temps d'inscrire au budget une subvention de 15'000 francs en faveur de ce festival.

Proposition 11 : introduire dans le budget 2012 une nouvelle subvention régulière de 15'000 francs en faveur du Buskers Festival.

5.7.5. Festival choral international

La 14^{ème} édition du Festival choral international de Neuchâtel aura lieu en août 2012. Organisé tous les deux ans, ce festival s'est peu à peu imposé comme l'un des meilleurs d'Europe dans le domaine du chant choral. Depuis 1985, année où elle a vu le jour, cette manifestation a attiré à Neuchâtel 8'500 choristes appartenant à 178 chorales issues de 46 pays répartis sur les cinq continents. Et 60'000 spectateurs ravis ont assisté aux concours qui se déroulent au Temple du Bas et à la Collégiale. Les chœurs mixtes, d'enfants ou de dames donnent par ailleurs des concerts décentralisés sur tout le littoral. Nous soutenons ce festival par une subvention de 36'000 francs – soit 18'000 francs par an – en plus d'en assumer le secrétariat et les frais de port.

6. Les subventions

Les subventions octroyées par la Ville de Neuchâtel constituent l'instrument essentiel de notre politique culturelle par le biais desquelles nous pouvons favoriser la création non institutionnelle dans notre ville. Nous souhaitons mener à l'avenir une politique culturelle encore plus ambitieuse qui permette d'accroître la qualité et la richesse des nombreuses manifestations qui font de Neuchâtel le centre vivant de l'agglomération du littoral et un pôle d'attraction de l'Arc jurassien. Nous souhaitons aussi augmenter l'attrait qu'exerce notre ville sur la population, les étudiants et les entreprises et cela passe par une offre encore meilleure et encore plus originale.

Mais nous voulons également consolider l'acquis et éviter que certains acteurs culturels épuisés par les conditions précaires qui sont les leurs cessent leurs activités ou s'exilent sous des cieux financièrement plus cléments. Cette politique ambitieuse se traduit par l'adaptation de certaines subventions régulières et par l'intégration dans le budget de nouvelles subventions régulières (accordées pour beaucoup depuis plusieurs années déjà par le biais de l'enveloppe des subventions extraordinaires).

Conscients que nous engageons dans ces soutiens l'argent du contribuable, nous entendons pratiquer à l'avenir une politique plus active en matière d'octroi des subventions. Nous défendrons des choix clairs dans la répartition des aides et exercerons un contrôle accru sur l'usage qui sera fait des deniers publics tout en demeurant très attentifs à la qualité et à l'originalité des projets que l'on nous propose.

6.1. Les subventions régulières

Une subvention régulière en faveur d'un acteur culturel, parce qu'elle fait l'objet d'une ligne au budget, est plus stable dans le temps qu'une aide ponctuelle. Cela ne signifie pas qu'elle est accordée pour l'éternité. Nous nous proposons en effet d'en revoir le bien-fondé tous les quatre ans, durant la première année de la législature, avec la Commission consultative de la Culture à qui nous souhaitons confier de nouvelles responsabilités. Nommée aussitôt après les élections, cette commission sera étroitement associée à l'élaboration des axes stratégiques du programme politique du Conseil communal dans le domaine de la culture. Nous établirons d'entente avec elle les priorités de notre politique culturelle pour les quatre ans à venir, discuterons des investissements à effectuer et passerons en revue toutes les subventions régulières. Ce processus aboutira à des propositions claires à l'intention du Conseil général qui pourra ainsi se prononcer au moment de l'adoption du premier budget et de la planification financière sur la reconduction, la suppression, la réduction ou l'augmentation de chacune des subventions régulières inscrites au budget.

Par ailleurs, nous allons conclure avec tous les bénéficiaires de subventions régulières supérieures à 15'000 francs des mandats de prestations dans lesquels nous précisons clairement ce que nous – et donc la collectivité publique – attendons des acteurs culturels soutenus avec l'argent du contribuable. Nous entendons considérer ces acteurs culturels comme de véritables partenaires à qui nous allons confier des missions en échange de notre soutien. Il ne s'agit pas de nous impliquer dans les choix artistiques effectués par celles et ceux qui sont au bénéfice d'une aide publique, pas plus que d'émettre des jugements de valeurs sur leur travail mais bien plutôt de leur « acheter » des prestations plutôt que de financer purement et simplement leur déficit. Nous exigerons en effet un certain nombre de prestations en contrepartie de notre soutien. Le délégué culturel, qui suit de près les activités de tous les acteurs culturels de la ville, examinera chaque année si les bénéficiaires de subventions régulières ont bel et bien rempli les missions déterminées dans leur mandat de prestation. Dans la négative, la subvention sera réexaminée, voire supprimée lors de l'élaboration du prochain budget. La Commission de la Culture sera consultée une fois tous les quatre ans sur l'opportunité et le contenu de ces mandats de prestation.

Nous concluons donc des mandats de prestations avec les institutions et associations suivantes :

Le Centre Dürrenmatt, Festi'neuch, le NIFFF, la Compagnie du Passage, le Centre culturel, la Maison du Concert, le Festival choral international, Bibliomonde, le Festival de la marionnette, le Théâtre de la Poudrière, Les Grands interprètes, l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, la Société de musique, la Musique militaire, le CAN, la Case à chocs, Les Concerts de la Collégiale. Le Buskers Festival, le Théâtre Tumulte et le Théâtre à tous les étages.

Ces mandats détailleront les prestations (un certain nombre de créations, de représentations, d'expositions, de concerts ou d'accueils par année par exemple) que l'acteur culturel devra fournir en échange du soutien financier de la Ville. Ils énuméreront les objectifs à atteindre (un nombre minimum de public à toucher ou de collaborations à nouer avec d'autres lieux ou acteur culturel par exemple) pour que la subvention soit renouvelée et obligeront le bénéficiaire à fournir un rapport d'activités accompagné d'une comptabilité dûment vérifiée.

Nous aimerions engager rapidement des négociations avec chacun des bénéficiaires d'un soutien régulier de la Ville en vue de la conclusion de mandats de prestation à durée déterminée. Ceci fait, nous nous retirerons en principe des comités d'associations ou des conseils de fondations dans lesquels nous siégeons. Nous pensons en effet qu'il est préférable que les pouvoirs publics subventionnant missionnent clairement les acteurs culturels plutôt qu'ils s'impliquent directement dans la gestion de leurs activités.

6.2. Adaptation et création de nouvelles subventions régulières

Le bilan que nous tirons aujourd'hui des activités des bénéficiaires de subventions régulières est positif et il n'y a pas lieu de revoir l'une ou l'autre à la baisse, étant entendu que nous avons déjà épuré ces dernières années la liste des bénéficiaires de ce type de soutien communal. Par contre, nous vous proposons d'augmenter certaines de ces aides régulières et d'en créer de nouvelles.

6.3. Les subventions extraordinaires, création d'un fonds

L'enveloppe des subventions extraordinaires permet à la Direction de la culture d'attribuer des soutiens ponctuels de façon souple et rapide en fonction de critères purement formels clairement définis. Ces soutiens ponctuels sont pour une bonne part à l'origine de la richesse culturelle de notre cité dans laquelle éclosent de nombreux projets. Le soutien même modeste de la Ville fonctionne comme un catalyseur puisque

l'Etat agit à titre subsidiaire des communes et qu'une aide de la Ville est souvent considérée comme un gage de qualité par la Loterie romande. Or, pratiquement aucun projet ne peut voir le jour dans notre canton sans le soutien de la Loterie. Les acteurs culturels perçoivent de leur côté un soutien de la Ville, aussi modeste soit-il, comme un signe de reconnaissance de leur travail et un gage de qualité. En tant que première instance d'examen, nous portons une lourde responsabilité au moment d'accorder ou de refuser notre aide. En réalité, un projet culturel qui n'obtient pas le soutien de la Ville est pratiquement condamné.

Les subventions extraordinaires ne servent pas à assurer le fonctionnement d'institutions culturelles. Elles sont accordées sous forme de montant fixe (la plupart du temps débloqué à l'issue de la manifestation – ou peu avant –) ou de garanties de déficit, qui ne sont versées que si la manifestation s'avère déficitaire après vérification des comptes. Les soutiens ponctuels sont fondamentaux dans l'application de notre politique culturelle. Ils répondent au principe de proximité et nous ont permis jusqu'ici de soutenir la culture émergente ainsi que les nombreux acteurs culturels à l'origine du foisonnement de manifestations qui font la richesse de notre ville. Et c'est précisément une tâche de proximité qui incombe en priorité aux villes que de repérer les jeunes talents, d'encourager la relève et de soutenir la création locale.

Nous avons appliqué jusqu'à ce jour le principe du saupoudrage dans la façon de répartir le montant que le Conseil général vote avec le budget au titre des subventions extraordinaires. Pratiquement et jusqu'à ce jour, les acteurs culturels sollicitant un soutien de la Ville devaient déposer un dossier avant le 30 novembre de l'année courante pour une manifestation ayant lieu l'année suivante. Ce dossier doit comprendre pour le moins un descriptif du projet, un budget réaliste, un plan de financement et un curriculum vitae de ses auteurs. Le délégué culturel étudie en détail les projets déposés courant décembre et propose un montant pour chacun d'eux à la Direction qui rend une décision en janvier et répartit l'intégralité de l'enveloppe des subventions extraordinaires à ce moment-là. Cette façon de faire permet d'avoir une vision globale des projets pour l'ensemble de l'année et, par conséquent, de distribuer le montant à notre disposition en toute connaissance de cause. Cela évite que les premiers venus soit les mieux servis. Nous ne portons pas de jugement de valeur sur les quelque 120 projets qui nous parviennent bon an mal an. Cela n'empêche pas le délégué culturel qui visionne au cours des mois la totalité des projets soutenus, de se faire une idée précise de leur qualité qui servira lors d'une prochaine demande. Les demandeurs doivent cependant satisfaire à des critères formels précis pour prétendre à une aide de la Ville : être domiciliés sur

le territoire communal, présenter leur demande dans les délais et prouver qu'ils sont en mesure de trouver d'autres sources de financement que les subventions publiques. Par ailleurs, leur manifestation doit avoir lieu dans l'année civile sinon la subvention octroyée est perdue. Nous exerçons une surveillance très stricte sur l'usage fait des subventions extraordinaires accordées. Nous demandons les comptes des projets que nous soutenons et nous exigeons le remboursement d'une aide payée pour une manifestation qui aurait été finalement annulée. Enfin, nous accordons notre soutien en priorité à des acteurs culturels professionnels et privilégions les créations plutôt que les tournées. L'enveloppe des subventions extraordinaires ne saurait par ailleurs contribuer au financement d'une structure.

6.3.1. Création d'un fonds destiné au subventionnement de projets culturels

La façon de répartir les subventions extraordinaires telle qu'exposée ci-dessus a fait ses preuves ces dernières années et nous entendons la reconduire dans ses grandes lignes. Elle souffre cependant de quelques faiblesses qu'il s'agit de corriger. Une seule répartition dans l'année est inadéquate. Les porteurs de projets ne savent pas forcément en novembre ce qu'ils feront l'hiver de l'année suivante. Nous nous proposons donc de procéder à deux répartitions par an, en débuts de saison, soit par exemple à fin janvier et fin août, avec un délai de dépôt des dossiers fixé un mois avant ces échéances (fin décembre et fin juillet). Pour gagner en souplesse, nous vous proposons de créer un fonds pour l'encouragement des manifestations culturelles. Ce fonds sera alimenté chaque année par un montant inscrit au budget (240'000 francs au budget 2012) sur le modèle de ce qui se fait actuellement pour l'acquisition d'objets de collection (comptes 10.01.311.06 et 10.01.482.05). Concrètement, l'alimentation du fonds sera comptabilisée sous la forme d'une attribution aux financements spéciaux en lieu et place de la rubrique *Autres subventions extraordinaires* qui figurait dans le groupe des subventions accordées.

Un tel fonds nous donnera une plus grande souplesse d'action et facilitera notre travail. Il nous permettra également de prendre des engagements sur plusieurs années – selon le modèle des contrats de confiance – envers certains acteurs culturels qui développent des projets dans la durée. Ces engagements particuliers se situeront entre la subvention ponctuelle et le soutien régulier. Nous prévoyons de recourir à cet instrument fort utile qu'est le contrat de confiance dans certains cas précis et ceci après consultation de la Commission de la culture.

Ce fonctionnement par le biais d'un fonds donne pleinement satisfaction pour les expositions temporaires présentées par nos musées. C'est également le modèle utilisé par le Service culturel de l'Etat pour soutenir des projets culturels ponctuels.

Nous continuerons donc d'appliquer le principe du « *saupoudrage éclairé* » dans notre façon de répartir les subventions ponctuelles. Nous entendons toutefois exercer pleinement nos responsabilités et revendiquons le droit de faire des choix et de déterminer des priorités dans le soutien accordé aux organisateurs et créateurs de manifestations culturelles. Tout en nous gardant bien de porter des jugements de valeur sur les projets qui nous sont soumis, nous serons attentifs à l'avenir à la qualité de ce qui est proposé au public neuchâtelois et nous nous réserverons la possibilité de refuser notre aide à certains projets s'il apparaissait que l'offre est suffisante voire pléthorique dans le domaine concerné. En un mot, nous entendons répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés dans notre programme politique.

7. Prestations en nature

Une collectivité publique comme la nôtre peut aider les acteurs culturels par différents moyens. Les subventions sont importantes pour favoriser l'éclosion de projets. Les prestations en nature de la Ville (Voirie, Police, etc.) ainsi que la fourniture d'énergie et de services par Viteos le sont presque autant. Nous inscrivons depuis plusieurs années au budget une somme de 100'000 francs (compte 01.02.319.08) pour prendre en charge tout ou partie des frais de manifestation, soit les coûts engendrés par l'intervention des services de la Ville et de Viteos. Ce compte géré par la Direction de la culture profite notamment à Festi'neuch, au Buskers Festival, au NIFFF mais aussi aux marchés du Jardin anglais et aux associations de quartier qui organisent des fêtes.

Par ailleurs, pour faciliter la tâche aux organisateurs de grandes manifestations culturelles, nous avons créé une cellule « manifestations » qui comprend des représentants de Tourisme neuchâtelois, de Viteos et de tous les services communaux impliqués dans l'organisation d'un événement culturel. Cette cellule se réunit autant de fois que nécessaire avec les organisateurs, centralise l'information et coordonne les actions.

Nous mettons également à disposition des artistes de passage dans notre ville un appartement à un prix modéré.

Les créateurs indépendants – et en particulier ceux œuvrant dans le domaine du théâtre – réclament depuis longtemps une infrastructure administrative centralisée. Leur souhait va de la simple mise à disposition d'un local avec un ordinateur et une imprimante à la création d'un véritable bureau commun avec équipement bureautique, secrétaire et/ou administrateur. Le CCN ou la Maison du Concert pourraient à terme s'acquitter d'une telle tâche contre rétribution. Nous y réfléchissons.

8. Les locaux

Le besoin d'ouvrir à Neuchâtel une « *maison de la culture* » se fait aujourd'hui sentir. Il ne s'agit pas tant de créer un nouveau lieu ouvert au public mais d'offrir de l'espace aux artistes qui manquent de locaux pour peindre, sculpter, répéter, réaliser et entreposer des décors, couper des costumes, constituer des dossiers, organiser des tournées et tout simplement se retrouver.

La Ville de La Chaux-de-Fonds propose depuis 2008 ce type de locaux aux professionnels des arts de la scène. Elle loue pour un prix symbolique à l'Association Inter-du-Mitan l'ancien atelier du peintre et sculpteur André Huguenin-Dumittan sis dans le parc Galet. Cette association réunit une dizaine de compagnies de théâtre indépendantes et professionnelles qui usent de cet ancien atelier comme d'un lieu de répétition. Cet espace de travail de 150 m² répond à l'évidence à un besoin dans la mesure où ces troupes n'avaient pas les moyens de louer individuellement un tel lieu. Sa hauteur, son ouverture et sa profondeur correspondent aux caractéristiques des plateaux qui accueillent généralement les créations de la scène indépendante. L'association gère elle-même en toute indépendance ces locaux partagés entre toutes les compagnies qui en font partie. Fin mars 2011, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a accepté d'acquérir pour quelque 350'000 francs un immeuble sis à la rue de la Ronde, au cœur de la promenade des Six Pompes, dans le but de le mettre à disposition d'associations culturelles. Bikinitest (l'équivalent de la Case à chocs), 2300 Plan 9 (l'équivalent du NIFFF) et le Festival de la Plage des six pompes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

L'exemple donné par La Chaux-de-Fonds doit nous inspirer dans la recherche d'une solution au manque de locaux auquel doivent faire face les acteurs culturels de notre ville. Malheureusement, les conditions sur le marché immobilier ne sont pas les mêmes à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Nous ne voyons pas pour l'heure quel bâtiment du patrimoine

financier communal pourrait être mis à disposition des acteurs culturels mais nous cherchons des solutions et observons attentivement le marché de manière à saisir l'occasion d'une acquisition si celle-ci venait à se présenter.

Nous sommes conscients du caractère aigu de la situation sur le front des locaux de répétition et d'exposition en ville de Neuchâtel après la vente des Caves du Palais souvent utilisées ces dernières années pour différentes manifestations culturelles et après la démolition des pavillons du Mail, utilisés par le Théâtre Rumeur et le Théâtre des Gens, et de Jehanne de Hochberg qui abritaient des ateliers d'artistes et des locaux de répétition gérés par le Centre culturel. La situation s'est encore tendue avec la démolition de l'ancien collège de la Maladière dans lequel certains acteurs culturels avaient trouvé à se reloger provisoirement.

Quelques solutions de remplacement ont pu être trouvées. Le Théâtre Rumeur dispose pour son école de théâtre de locaux à la rue des Sablons qui lui donnent satisfaction. Le Showband des Armourins a déménagé des anciens abattoirs de Martenet à Monruz où il peut répéter dans un local permanent aménagé dans un ancien entrepôt de Favag propriété de l'Association des Ateliers Phénix. Cet entrepôt abrite également un vaste local avec commodités géré par le CCN qui s'en sert pour son école de théâtre et le prête à différentes compagnies qui y répètent. Ces espaces de remplacement ne suffisent cependant pas à eux seuls à résoudre la situation qui s'avère particulièrement aiguë dans le domaine des arts de la scène. Le problème existe aussi pour les musiques actuelles malgré les 15 locaux de répétition de la Case à chocs utilisés chacun par trois ou quatre groupes.

La question du manque de locaux pour les acteurs culturels est donc loin d'être résolue. Nous examinons dans quelle mesure nous pourrions mettre à disposition des espaces de répétition dans l'ancienne caserne de police du Chanet qui dispose de vastes surfaces. Il y a dans ce bâtiment inoccupé de belles opportunités à exploiter mais une telle solution ne pourrait être que provisoire puisque, à terme, un centre de formation pour les jeunes footballeurs pourrait voir le jour au Chanet.

Par ailleurs, à l'initiative du nouveau comité de la Maison du Concert (et conformément à la convention passée entre cette association et la Ville en 2010), les responsables du Passage, de l'ADN, du Théâtre Tumulte, de la Case à chocs, du Pommier et de la Maison du Concert, qui tous gèrent des locaux, ont récemment décidé de se retrouver deux fois par année pour coordonner dans la mesure du possible l'occupation des

lieux de répétition et de représentation qu'ils gèrent en ville de Neuchâtel.

Quoi qu'il en soit, nous sommes parfaitement conscients du manque de locaux pour artistes sur le territoire communal et avons bien l'intention de saisir toutes les opportunités qui se présenteront pour le combler, ne serait-ce que partiellement.

9. La culture dans la politique communale

Notre politique culturelle ne saurait se limiter aux seules activités du dicastère de la culture. La promotion et la défense de la culture constitue une mission prioritaire de l'Autorité qui touche de façon transversale toutes les activités de l'administration communale. L'ensemble des dicastères sont concernés par cette mission qui influe directement ou indirectement sur de nombreuses décisions parce que la culture tient un rôle central dans la vie des gens.

La promotion et la défense de la culture touchent par exemple aux activités de la police qui a aussi pour mission de favoriser l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communal tout en veillant à la sécurité. Considérant les acteurs culturels comme des partenaires dont les activités servent la cause de la Ville, elle leur facilitera encore davantage à l'avenir, en étroite collaboration avec la Direction de la culture, l'occupation du domaine public. Nous entendons également maintenir le fonds pour la décoration des bâtiments alimenté par un pour-cent des crédits votés pour la construction ou la rénovation de bâtiments et ouvrages publics. Lors de rénovations importantes ou de nouvelles constructions, nous continuerons d'organiser dans les règles de l'art des concours ouverts aux artistes, conformément aux dispositions de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels, du 14 mars 1988.

Nous souhaitons également intensifier par le biais du dicastère « Jeunesse et intégration » les actions permettant aux jeunes d'accéder à la culture, de s'exprimer et de disposer de lieux adaptés à la pratique de modes d'expression qui leur sont chers. C'est dans cet esprit par exemple que nous avons travaillé au sein de la Commission sports, culture et loisirs de la COMUL, à la construction d'un skatepark.

Nous entendons déployer des efforts tout particuliers pour contribuer à la bonne intégration des personnes des communautés de langue étrangère. La découverte de la culture de l'autre – étranger – ainsi que l'apprentissage, pour les étrangers, de notre culture figurent parmi les

meilleurs moyens de favoriser cette intégration. Nous poursuivrons donc notre collaboration avec les associations culturelles qui œuvrent dans ce sens à l'instar de Bibliomonde, dont nous vous proposons d'augmenter la subvention à 25'000 francs (+10'000 francs), des Marchés de l'Univers, de Culture nomade et d'autres encore.

La frontière entre sport et culture devient parfois difficile à tracer lorsque l'on invite les jeunes à bouger. Le Festival des sports de rue, durant lequel les participants pratiquent indifféremment beachvolley, breakdance et salsa, revêt aussi un caractère indéniablement culturel tout comme les activités déployées par les Ecoles du sport qui sensibilisent la jeunesse à certaines formes d'expression artistique. Soutenir ces initiatives ressort tout naturellement de la politique culturelle au sens large que nous menons et entendons continuer de mener à l'avenir. Nous insisterons encore davantage auprès des enseignants et de la direction des Ecoles enfantines et primaires sur l'importance de la culture pour les élèves et soutiendrons l'achat de représentations scolaires et de concerts adaptés pour les enfants. A ce propos, nous avons augmenté dans le budget 2012 des écoles la part par élève dévolue à l'achat de représentations scolaires destinées aux 2'000 enfants de nos écoles enfantines et primaires. Cette part passera de 10 francs à 15 francs par écolier, ce qui permettra de couvrir la totalité du prix d'achat de la représentation alors qu'aujourd'hui toutes les représentations scolaires sont déficitaires et à charge des budgets de fonctionnement des institutions culturelles qui les organisent. Ce faisant, nous garantirons au moins un spectacle de qualité par année à l'ensemble de nos élèves. Par ailleurs, nous inciterons encore davantage les maîtres et maîtresses à fréquenter avec leurs classes les musées. La Chancellerie quant à elle, est appelée à présenter encore mieux au public par l'intermédiaire de « Vivre la ville » les manifestations culturelles qui se déroulent dans notre cité.

En conclusion, notre politique dans le domaine de la culture ne saurait se limiter aux seules activités supervisées par la Direction de la culture, soit celles de nos musées, de nos bibliothèques et de nos théâtres, pas plus qu'aux subventions accordées aux uns et aux autres. Au contraire, cette politique influe de façon transversale sur l'ensemble des activités de tous les dicastères de l'Administration communale quand bien même le présent rapport s'attache surtout à la répartition des subventions. La culture et sa promotion sont l'affaire de tous les secteurs d'activité des collectivités publiques dans le respect des compétences de chacun.

10. Les collaborations

Le rôle de l'autorité politique et de son administration consiste essentiellement à créer les conditions-cadre les plus favorables à l'épanouissement de la culture dans le territoire qu'elles gèrent. Toutefois, à l'heure d'aujourd'hui, la défense de la culture et de celles et ceux qui la produisent passent par une ouverture sur autrui et diverses collaborations.

10.1. Le Réseau des trois villes

La Ville de Neuchâtel collabore en matière culturelle avec les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans le cadre de l'Association du Réseau des trois villes qui fait partie du Réseau urbain neuchâtelois. Plusieurs actions sont menées dans ce cadre dont la plus importante a consisté à développer un centre de création régional (CCR) dans le domaine des arts de la scène unique pour l'ensemble du canton. D'autres actions et réflexions sont menées sous l'égide du Réseau des trois villes (recherches de synergies entre musées communaux de même nature, rapprochement et collaboration accrue entre bibliothèques, création d'un site internet unique pour la culture.) Nous croyons à ce type de collaborations avec les deux villes du haut du canton et l'Etat et le défendons pour autant qu'il n'aboutisse pas à un appauvrissement du tissu culturel.

10.2. La COMUL

La Ville de Neuchâtel fait partie avec 13 autres communes du littoral du syndicat intercommunal qui gère depuis 11 ans le Théâtre du Passage. Elle a fondé en 2008 la Communauté urbaine du Littoral avec 11 autres communes et réfléchit actuellement à la création du Nouveau Neuchâtel. Neuchâtel, en tant que ville centre de l'agglomération du littoral, offre des prestations culturelles qui profitent à quelque 70'000 habitants au moins. Les communes voisines ont elles aussi soutenu des initiatives culturelles intéressantes pour les habitants de notre ville. Nous estimons aujourd'hui judicieux d'accroître notre collaboration avec ces communes dans la concrétisation de projets communs sur le plan culturel au bénéfice de l'ensemble des habitants du littoral.

10.3. L'Etat

La Ville et l'Etat de Neuchâtel collaborent dans de nombreux domaines en matière culturelle. Les deux instances font partie ensemble de plusieurs conseils de fondation – CCN, Arc en Scènes, ESN, BPUN,

Club 44, Laténium – dans lesquels elles défendent le point de vue des collectivités publiques subventionnantes. La directrice de la culture siège dans la commission cantonale de la culture tandis que le délégué culturel représente la Ville dans la commission de répartition du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique. Il est consulté également par le Service de la culture lors de la répartition des subventions cantonales dans les domaines de la musique et des arts de la scène. Des contacts étroits ont lieu régulièrement entre les délégués culturels des trois villes et la cheffe du Service de la culture, qui s'efforcent de coordonner ensemble les interventions publiques en faveur de la culture.

10.4. Répartition des tâches entre l'Etat et les communes

Le financement de la culture relève de nombreux intervenants : sponsors, mécènes, milieux économiques, fondations, Loterie romande, Pro Helvetia, Office fédéral de la culture et collectivités publiques cantonales et communales notamment. La Ville est souvent approchée la première par les entrepreneurs culturels. Si elle entre en matière, les autres bailleurs de fonds suivent selon le principe de la subsidiarité. La Loi cantonale neuchâteloise de 1991 sur l'encouragement des activités culturelles stipule par exemple que le Canton n'intervient en principe qu'à titre complémentaire d'une commune. Cette pratique revêt plusieurs inconvénients. Le travail d'évaluation des dossiers se fait à double et pour les institutions, personne ne sait vraiment qui exerce la gouvernance et fixe les objectifs stratégiques de celles qui sont soutenues à la fois par la Ville et par le Canton. Il nous paraîtrait dès lors opportun de clarifier les responsabilités et compétences de chacun – Etat et communes – tout en redéfinissant le principe de subsidiarité, en s'inspirant notamment de la pratique instaurée en 2006 par le Canton de Berne dans ses relations avec les communes et du rapport intitulé « Un canton, une vision » approuvé en 2007 par le Grand Conseil neuchâtelois. Ce principe de subsidiarité se formulerait dès lors ainsi : attribution des compétences et moyens financiers y afférents aux communes ou groupements de communes si la tâche a un lien de proximité directes avec elles. A contrario, attribution des compétences au Canton pour toutes les tâches qui ne peuvent être assumées à satisfaction par les communes ou groupements de communes. Ce désenchevêtrement en matière culturelle permettrait au Canton, aux villes-centres et aux communes de s'acquitter des tâches qui correspondent le mieux à leurs compétences.

Formulé autrement, il appartient aux communes et aux villes, entités les plus proches des citoyens, d'assumer toutes les tâches que personne d'autre ne saurait mieux remplir compte tenu de leur proximité avec la population. La culture – et le soutien qu'il convient de lui apporter – est par excellence une tâche de proximité qui doit être confiée en priorité aux villes en vertu du principe de subsidiarité. La Ville de Neuchâtel ne cache pas ses ambitions en la matière et se déclare prête à assumer ses responsabilités dans le domaine de la culture, voire même à reprendre certaines obligations assumées jusqu'ici par l'Etat qui peine à les remplir à satisfaction en raison de ses difficultés financières.

Dès lors, il nous apparaît que l'Etat devrait concentrer ses efforts sur les activités culturelles à même de faire rayonner notre canton en Suisse et à l'étranger. Il nous semble qu'il lui appartient, davantage qu'aux villes, de soutenir la diffusion (les tournées de compagnies de théâtre et d'orchestres classiques par exemple) et les grandes manifestations qui font le renom de notre région (festivals et autres). L'Etat pourrait également intervenir en soutenant la venue dans notre canton de spectacles et manifestations de haut niveau.

En revanche, du fait de leur proximité avec la scène culturelle locale, les villes – et celle de Neuchâtel en particulier – sont les mieux placées pour découvrir de nouveaux talents, mener une politique d'encouragement de la relève, promouvoir la création et soutenir l'animation des lieux culturels.

Cette redistribution des responsabilités devrait s'accompagner à terme d'un désenchevêtrement des flux financiers. Il n'est évidemment pas question de réduire les moyens consacrés actuellement par les collectivités publiques à la culture mais de réorganiser les soutiens accordés respectivement par les villes et l'Etat. Cette clarification permettrait de mettre en œuvre le principe du « qui paie commande » très bien défini dans le « Concept pour la culture du canton de Berne » : le pilotage stratégique d'une institution revient à la collectivité qui en assume l'essentiel du financement !

10.5. Les villes

La Ville de Neuchâtel fait partie avec 18 autres villes de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVC) qui est une section de l'Union des villes suisses. Le délégué culturel rencontre dans ce cadre deux fois par an ses collègues des autres villes (dont Berne, Bâle, Zurich, Lausanne et Genève) et profite d'échanges très intéressants avec ses homologues. La CVC est l'interlocutrice officielle de la

Confédération dans le domaine de la culture et est régulièrement consultée par l'Office fédéral de la culture sur les grandes questions culturelles. Neuchâtel a donc la possibilité par le biais de la CVC de faire entendre sa voix au niveau national. La CVC offre par ailleurs grâce aux cotisations payées par les Villes (7'500 francs pour les petites et moyennes comme Neuchâtel et 15'000 francs pour les grandes) trois ateliers pour artistes accompagnés de bourses, au Caire, à Varanasi et à Gênes. De nombreux artistes de notre ville en ont profité par le passé et continuent d'en profiter aujourd'hui.

Nous entendons poursuivre ces fructueuses relations avec les villes suisses à travers le forum de discussion et d'échange offert par la CVC de même que nous entendons poursuivre, voire même intensifier notre collaboration avec les villes et les cantons romands à travers des organisations supra-cantoniales comme la Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis), la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et la Fondation romande en faveur du cinéma.

La Corodis a pour mission de soutenir et de faciliter les tournées de troupes de théâtre et de danse en Suisse et à l'étranger. Elle redistribue pour ce faire les cotisations de ses membres (5'000 francs pour Neuchâtel) et un important montant de la Loterie romande qui lui a délégué ses compétences en la matière. Le TPR, la Compagnie du Passage, le Théâtre de la Poudrière et L'Outil de la ressemblance par exemple ont bénéficié par le passé de soutiens importants de la Corodis pour leurs tournées.

La FCMA effectue le même travail en faveur des groupes de musique. Elle soutient l'enregistrement de CD et favorise la promotion et les tournées à l'étranger d'artistes et de groupes disposant d'un certain potentiel. La FCMA offre également en collaboration avec la Loterie romande des résidences à des artistes qui préparent la sortie d'un disque. Olivia Pedroli, Florence Chitacumbi, The Rambling Wheels, Junior Tshaka et les Moonraisers par exemple ont bénéficié de ce type de résidence à la Case à chocs. La FCMA, dont les bureaux sont à Nyon, développe également une intense activité dans le domaine du conseil et du coaching des groupes de musique. Très active dans l'Arc lémanique, elle souhaite intensifier sa présence dans le reste de la Suisse romande. La FCMA a l'intention d'ouvrir une antenne en Valais et vient d'inaugurer celle de Neuchâtel. L'antenne neuchâteloise est dirigée par le responsable de la programmation de Festi'neuch et directeur de l'agence d'artistes LokoMotion. Elle permettra de soutenir et d'encadrer efficacement les groupes de notre région qui ont un potentiel national,

voire international. La Ville de Neuchâtel soutient actuellement la FCMA par une subvention de 5'000 francs et est représentée à son conseil de fondation par le délégué culturel. Le canton du Jura, à coup sûr, et le Jura bernois très vraisemblablement, accompagneront financièrement l'ouverture de cette antenne décentralisée de la FCMA au service de l'ensemble de l'Arc jurassien.

La Fondation romande pour le cinéma est née le 1^{er} juillet dernier après une longue période de gestation. Présidée par un ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, elle regroupe les cantons romands ainsi que les villes de Lausanne et de Genève et dispose de moyens importants pour soutenir la réalisation de films suisses. L'Etat de Neuchâtel est partie prenante de ce fonds via le Fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique alimenté pour moitié par les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds qui cautionnent l'opération. La Ville de Neuchâtel, par son délégué culturel membre de la commission cantonale neuchâteloise de répartition du fonds, siège au conseil de fondation de la Fondation romande et y représente les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg.

Nous sommes intimement convaincus de l'opportunité de collaborer avec ces organisations romandes supra-cantoniales pour faire ensemble plus efficacement ce que nous ne pourrions faire que moins bien seuls. C'est pourquoi nous vous proposons d'augmenter la subvention à la Corodis de 5'000 francs par an à 10'000 francs et celle de la FCMA de 10'000 francs par an à 15'000 francs pour soutenir la création de l'antenne neuchâteloise.

Proposition 12 : augmenter à 10'000 francs la subvention à la Corodis (+5'000 francs) et à 15'000 francs la subvention à la FCMA (+10'000 francs).

10.6. La Confédération à travers la Fondation Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture

La Ville de Neuchâtel entretient des contacts réguliers avec les instances de la Confédération chargées de la culture, la Fondation Pro Helvetia (PH) et l'Office fédéral de la culture (OFC). Le délégué culturel rencontre les responsables de l'OFC et de PH deux fois par année dans le cadre de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC). Pro Helvetia a collaboré dans un proche passé avec le Musée d'ethnographie pour l'exposition itinérante Helvetia Park qui a aussi été montrée cette année

à Aarau notamment. Elle n'exclut pas de renouveler à l'avenir ce type de collaboration. Notre ville a eu l'honneur d'ouvrir le programme de la Fondation intitulé « culture et politique à table » par un grand débat que nous avons organisé avec l'Etat dans la salle du Grand Conseil. Plus récemment, l'Atelier des musées et le Théâtre du Passage ont obtenu un financement de PH pour deux projets concrets dans le cadre du programme national de la Fondation sur la médiation culturelle. Pro Helvetia entretient par ailleurs des rapports étroits avec le NIFFF tout comme l'OFC qui subventionne le Festival du film fantastique. Nous collaborons également avec l'OFC dans le cadre du Centre Dürrenmatt (CDN) qui dépend de la Bibliothèque nationale et par conséquent de cet office. La directrice de la culture fait partie du Conseil consultatif du CDN dont nous subventionnons le fonctionnement à raison de 100'000 francs par an.

10.7. Les villes jumelles

Neuchâtel est jumelée avec Besançon, Aarau et Sansepolcro. Nous nous efforçons de favoriser les échanges culturels entre notre ville et ses jumelles de façon à maintenir vivantes les relations que nous avons nouées avec elles. En décembre 2010, nous avons accueilli au Temple du Bas un chœur de gospel de Franche-Comté. Cet hiver, nous avons emmené une délégation des milieux des musiques actuelles de Neuchâtel à l'inauguration de la salle rock de la Rodia, à Besançon. Des contacts ont été pris à cette occasion pour favoriser les collaborations entre cette salle et la Case à chocs. Dans le domaine culturel, les relations entre Neuchâtel et Aarau s'expriment surtout à travers la musique classique. L'OrchesterVerein d'Aarau est déjà venu plusieurs fois jouer à Neuchâtel (en mars dernier par exemple) tandis que l'Orchestre du Conservatoire et l'ensemble de chambre La Stravaganza allaient se produire à Aarau. Les échanges musicaux avec Sansepolcro sont eux aussi réguliers. L'harmonie La Philharmonica a fait le bonheur des Neuchâtelois lors des festivités du Millénaire tandis qu'une chorale d'adolescents toscans a donné un concert avec le chœur et l'orchestre de l'ESRN au Temple du Bas l'année passée. Ces relations avec des villes de Suisse alémanique et d'Europe sont importantes pour notre politique culturelle. Elles nous enrichissent et confirment dans les faits notre volonté d'ouverture.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter la motion interpartis déposée le 7 février 2011 devant votre Conseil concernant la conclusion, à terme, d'un nouveau pacte de jumelage avec la cité portugaise de Guimaraes, qui sera capitale européenne de la culture en

2012. Nous entendons quant à nous y donner une suite positive. Une délégation emmenée par la directrice de la culture et le président du Conseil général de l'époque s'est rendue en mai 2010 dans cette cité de 160'000 habitants située à une trentaine de kilomètres au nord de Porto. Après avoir rencontré les autorités et visité les infrastructures culturelles et sportives de Guimaraes, elle a acquis la conviction qu'un rapprochement avec une cité qui a su magnifiquement restaurer son centre historique (inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2001), serait hautement profitable pour Neuchâtel. Ce rapprochement est par ailleurs vivement souhaité par l'importante communauté portugaise de notre région qui désire donner un tour plus concret et formel aux bonnes relations nouées avec Neuchâtel lors de la venue chez nous de l'équipe de football du Portugal en 2008 à l'occasion de l'Eurofoot. Avec les motionnaires, nous sommes convaincus que les échanges – en terme d'aide réciproque et de mise en commun d'expériences au niveau culturel, scolaire, sportif ou encore économique – qui découleront de cette collaboration avec Guimaraes ne pourront être que bénéfiques et enrichissants pour nos deux cités. Une telle collaboration constituerait aussi une forme de reconnaissance de la bonne intégration de la communauté portugaise à Neuchâtel. Dans quelques années, si nous constatons que les milieux associatifs privés sont en mesure de faire vivre dans la durée une amitié concrète avec cette belle cité portugaise, nous pourrions vous proposer de signer avec elle un pacte de jumelage en bonne et due forme.

Proposition 13 : développer nos relations avec la ville portugaise de Guimaraes dans l'éventualité de conclure à terme avec elle un pacte de jumelage.

10.8. Les Neuchâtel du monde

Il y a une quinzaine d'années, plusieurs cités dont le patronyme évoque un « nouveau château » s'unissaient en un réseau à l'initiative de la japonaise Shinshiro. Ce réseau toujours actif réunit des villes anglaises, allemande, américaines, japonaise et sud-africaine. La Ville de Neuchâtel a accueilli les délégués de ces villes amies au début des années 2000. Elle a participé régulièrement depuis aux rencontres internationales organisées tous les deux ans dans l'une ou l'autre des villes membres. Une délégation emmenée par un conseiller communal s'est rendue pas plus tard que l'automne passé en Afrique du sud. La culture et la jeunesse sont souvent au centre des discussions de ces

« Neuchâtel » du monde et le Parlement des jeunes entretient des relations étroites avec certains de ses homologues du réseau. Les relations que nous nouons dans ce cadre et les informations sur les pratiques d'autres villes du monde en matière de soutien et d'encouragement de la culture nous sont hautement profitables.

10.9. Une nouvelle bourse

La Ville de Neuchâtel, en collaboration avec la Haute Ecole de Musique de Genève, site de Neuchâtel, et l'Association des Amis du Conservatoire, propose à compter de cette année à un ou une étudiante du Conservatoire de Cordoba, en Argentine, la possibilité de suivre un semestre de cours de musique à Neuchâtel. Nous offrons une bourse de 6'000 francs et un logement au lauréat de cette nouvelle bourse – un jeune pianiste de 21 ans pour cette année – tandis que l'Association des Amis du Conservatoire règle les frais d'écologie. La direction de la HEM accueille ce musicien argentin depuis la rentrée de septembre. L'idéal serait que notre ville puisse à son tour envoyer un étudiant se perfectionner aux Conservatoires de Cordoba ou de Buenos-Aires l'année prochaine. Les autorités et la direction du Conservatoire de Cordoba sont en effet disposées à nous accorder la réciprocité. L'envoi d'un étudiant de la HEM en Argentine est à l'étude.

La création de cette nouvelle bourse fait suite à l'opération « pianos pour l'Argentine » lancée par le régisseur du Temple du Bas avec l'Association des Amis du Conservatoire. Au printemps 2010, grâce à la générosité de donateurs neuchâtelois, 20 pianos en parfait état ont été offerts au Conservatoire de Cordoba. Les liens noués pendant et après cette opération avec l'ambassade d'Argentine en Suisse et le directeur du Conservatoire, Oscar Gustavo Gieco, nous ont convaincus de l'opportunité de créer cette bourse que nous vous proposons d'ancrer dans le budget.

Proposition 14 : inscrire au budget une somme de 10'000 francs pour payer les frais d'entretien et de séjour à Neuchâtel d'un étudiant en musique de Cordoba, en Argentine, invité à suivre un semestre de cours à la HEM Genève, site de Neuchâtel.

11. La médiation culturelle

La médiation culturelle a pour objectif d'encourager différents publics, quelles que soient leur langue et leur origine, à découvrir la culture au travers d'actions de sensibilisation. Dans ce sens, l'une des propositions fortes approuvées par votre Conseil dans le précédent rapport sur la politique culturelle de la Ville consistait en la création de l'Atelier des musées. Cette structure de médiation a effectué depuis un extraordinaire travail de vulgarisation de la culture. Au service de nos musées communaux, elle a familiarisé des centaines d'enfants avec les richesses de nos institutions présentées à travers leurs différentes expositions. L'Atelier des musées est de toutes les animations. Il réalise des dossiers pédagogiques à l'intention des classes d'école. Il organise des visites guidées et des ateliers pour les jeunes pendant les vacances scolaires. En guise d'exemple, on peut citer sa forte implication dans les animations autour du batz et du système de mesures dans l'Ancien Régime proposées aux commerçants et à la population dans le cadre du Millénaire. L'Atelier des musées vient de réaliser un projet pilote de médiation culturelle sur mandat de Pro Helvetia qui consistait à faire découvrir une institution culturelle de la ville – en l'occurrence le Musée d'Art et d'Histoire – à un public de jeunes étrangers peu familiarisés avec nos pratiques culturelles. L'équipe de l'Atelier des musées a travaillé avec des immigrés en classe de transition au CPLN qui, au terme de l'exercice, se sont mués eux-mêmes en ambassadeurs du Musée en expliquant aux commerçants les animations prévues dans le cadre du Millénaire autour des anciens poids et mesures.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a effectué en 2008 une vaste enquête sur les pratiques culturelles en Suisse. L'OFS exploite petit à petit les réponses fournies à son questionnaire par les personnes interrogées. En avril dernier, il a publié de nouveaux résultats tirés de cette étude qui montrent que l'accès à la culture varie en fonction notamment de la formation des personnes interrogées. Les universitaires accèdent plus facilement et plus « naturellement » à la culture que les personnes sortant de scolarité obligatoire. A titre d'exemple, l'OFS explique que 81% des individus de niveau de formation tertiaire se sont rendus à un concert au moins une fois en 2008, contre moins de 40% parmi ceux qui ont achevé le secondaire. Ces chiffres confirment l'importance de la médiation culturelle dans la démocratisation de la culture. En ce sens, notre Atelier des musées fait un travail de fond auprès des enfants quelle que soit leur origine sociale. Il constitue un instrument majeur au service de notre politique visant à faciliter l'accès à la culture et à accroître la fréquentation de nos musées par le jeune public.

L'effectif de l'Atelier des musées se compose de la responsable (70%), de la secrétaire (70%), de médiatrices à 25% pour le Muséum et le Musée d'Art et d'Histoire ainsi que, occasionnellement, d'une stagiaire et/ou d'un civiliste. Pour garantir la qualité du travail effectué et ouvrir de nouveaux chantiers, il est indispensable d'augmenter le temps de travail de secrétariat. Il est nécessaire aussi de créer un poste de médiatrice à 25% au Musée d'ethnographie.

Proposition 15 : créer un poste de médiateur culturel au MEN à 25% et augmenter la dotation (taux d'activité) du secrétariat de l'Atelier des musées de 70 à 90%.

12. Communication et visibilité

Une collectivité publique peut aider les acteurs culturels par différents moyens. Les subventions sont importantes, le rôle de relais et de médiateur que nous pouvons jouer pour communiquer à la population l'offre culturelle l'est tout autant.

Selon un avis largement répandu, la richesse et la qualité de la vie culturelle dans notre ville sont insuffisamment connues. Des personnes venues habiter Neuchâtel depuis d'autres régions de Suisse romande nous disent leur stupéfaction de découvrir tout ce qui se passe dans nos musées, nos théâtres et nos salles de musique. Il y a donc une impérative nécessité de mieux communiquer l'offre culturelle que l'on trouve à Neuchâtel et à lui donner une meilleure visibilité. Et c'est là une tâche qui nous incombe en premier lieu.

12.1. Les médias

Les acteurs culturels attendent de nous que nous jouions dans la mesure de nos possibilités un rôle de médiateur. Avec ses deux pages culturelles, son agenda et sa critique, l'hebdomadaire « Vivre la ville » est apprécié comme vecteur de diffusion de l'offre culturelle en ville de Neuchâtel. A tel point que nous nous demandons s'il ne serait pas opportun d'augmenter le nombre de pages réservées à la culture dans notre journal d'information. Nous nous interrogeons aussi sur l'opportunité de soutenir financièrement la création d'une émission culturelle sur les ondes de RTN et/ou de Canal Alpha sur le modèle du « Sportmag » réalisé par la Télévision régionale et financé par le Fonds des sports de la Loterie romande. Ce qui a réussi pour le sport devrait être possible pour la culture.

12.2. Le site internet

Dans le cadre du Réseau des trois villes, nous travaillons également au développement d'un site internet culturel à l'échelle du canton. Vraisemblablement nommé culture@ne.ch, ce site pour lequel un gros travail d'approche a déjà été effectué, comprendra un agenda interactif qui permettra de repérer très rapidement ce qui se passe, où et à quelle heure dans tout le canton. Il permettra aussi aux organisateurs de manifestations culturelles de consulter l'ensemble des événements prévus à telle ou telle date et d'éviter des chevauchements et collisions inopportuns. Les possibilités offertes aujourd'hui par le média internet sont pratiquement infinies et nous avons beaucoup à espérer de l'ouverture d'un site web performant au service de la culture de ce canton et de celles et ceux qui la font.

12.3. Le réseautage

Les acteurs culturels actifs dans notre ville souhaitent également que nous les mettions en contact avec le monde de l'économie et de la finance. Dès lors, nous envisageons d'organiser occasionnellement une rencontre entre ces deux mondes. Ces acteurs culturels souhaitent également que nous organisions à intervalles réguliers des réunions durant lesquelles ils peuvent se rencontrer, comme ce fut le cas à l'occasion des « états généraux » que nous avons mis sur pied par branches (musique classique, musiques actuelles, arts de la scène, danse, etc.) au milieu des années 2000. Dès lors, nous envisageons de leur offrir de telles possibilités d'échanges – entre eux et avec l'autorité subventionnante – en principe une fois par année.

12.4. L'affichage

L'affichage gratuit à disposition des sociétés locales et des organisateurs de manifestations culturelles en ville de Neuchâtel laisse à désirer. La procédure en vigueur veut que les affiches à coller sur les colonnes Morris soient déposées à la Direction de la culture. Tous les 15 jours, la SGA passe les chercher et les pose gratuitement. Au bénéfice de l'exclusivité de l'affichage public à Neuchâtel, la SGA a signé une convention avec la Ville dans laquelle elle s'engage notamment à tenir propres ces colonnes d'affichage et à y coller régulièrement les nouvelles affiches. Si quelques acteurs culturels respectent la procédure, beaucoup d'autres collent eux-mêmes leurs affiches de manière sauvage et recouvrent celles posées en toute légalité. La durée de visibilité d'une affiche ne dépasse guère 48 heures et l'aspect des

colonnes est repoussant, à tel point que la SGA peine à les nettoyer et craint pour son image...

Nous sommes conscients du problème et avons créé un groupe de travail interservices présidé par le délégué culturel pour y trouver des solutions. Ce groupe devra définir un concept d'affichage pour les manifestations culturelles qui permette de valoriser ce qui se fait à Neuchâtel, sans frais ou presque pour les bénéficiaires. Ce service offert aux organisateurs devra englober l'affichage sur les colonnes Morris, les banderoles posées au bord des routes, l'affichage culturel dans les abribus propriété de la Ville et l'affichage culturel géré par la SGA. Le groupe de travail s'inspirera avec profit de ce qui s'est fait dans d'autres villes et en particulier à La Chaux-de-Fonds. Ce nouveau concept passera sans doute par le renouvellement du mobilier urbain destiné à l'affichage culturel public et la pose de nouveaux emplacements sur ou aux abords de bâtiments propriété de la Ville destinés à la culture.

12.5. Création d'un prix culturel

De nombreuses villes, en Suisse alémanique principalement, décernent un ou des prix à des personnes ou associations s'étant distinguées durant l'année écoulée dans le domaine de la culture. Jusqu'à ce jour, la Fondation pour le rayonnement de Neuchâtel, dont le budget était principalement assuré par la Ville, décernait un tel prix qui a récompensé par le passé par exemple Jean Ruch, fondateur du Festival choral international. Cette Fondation étant en voie de dissolution, nous entendons reprendre la tradition du Prix qui pourrait être décerné chaque année à un artiste ou à un groupement d'artistes méritants.

Pour ce faire, nous vous proposons d'alimenter annuellement un fonds constitué par les 30'000 francs du capital de dotation de la Fondation avec un montant de 5'000 francs (dont 3'000 figurent déjà au budget du Tourisme, cpte 15.01.365.64) qui servira à doter ce Prix de Neuchâtel dont l'attribution permettra d'accroître la visibilité des activités culturelles déployées dans notre ville. Pour mémoire, la subvention de la Ville au Fonds pour le rayonnement de Neuchâtel s'élevait à l'origine à 10'000 francs.

Proposition 16 : Alimenter à hauteur de 5'000 francs (+2'000 francs) par an un fonds pour l'octroi d'un Prix culturel de la Ville de Neuchâtel.

13. L'événement culturel

Les festivités proposées à la population dans le cadre du Millénaire ont suscité un engouement remarquable. Ce genre de manifestations culturelles, gratuites et de qualité, rassemble la population autour d'un projet dans un climat de convivialité propre à resserrer le lien social. Convaincu qu'un grand rendez-vous culturel de ce type est de nature à accroître la cohésion sociale et le rayonnement de notre ville, nous envisageons de nous donner les moyens d'organiser annuellement un événement rassembleur d'envergure qui deviendrait en quelque sorte la Fête de la culture de Neuchâtel. Outre les qualités susmentionnées, un tel événement aurait le mérite de donner davantage de visibilité à Neuchâtel et à la culture que l'on y développe à l'instar de ce qui s'est passé avec les spectacles son et lumière et l'allumage de 100'000 bougies lors des cérémonies d'ouverture du Millénaire.

Un grand événement annuel à contenu culturel nous paraît donc le bienvenu. Celui-ci pourrait par exemple se construire autour de la Nuit des musées organisée depuis plusieurs années par nos institutions (Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'ethnographie mais aussi Latanium, Centre Dürrenmatt et Jardin botanique). Un week-end de mai pourrait ainsi se transformer en fête culturelle d'envergure. Nos musées sont devenus avec le temps de véritables centres culturels disposant de compétences certaines dans l'événementiel. Ils organisent de nombreuses manifestations en marge de leurs propres expositions et s'attachent la collaboration d'acteurs culturels de la région dans les domaines du théâtre et de la musique notamment. C'est pourquoi ils seraient parfaitement capables d'organiser ce type d'événement. Toutefois, d'autres solutions amenées par d'autres institutions ou acteurs culturels demeurent envisageables.

Notre intention consiste à consacrer une somme de l'ordre de 130'000 francs par an à l'organisation d'un événement culturel qui rassemble et unisse la population, qui attire des visiteurs à Neuchâtel, qui fasse parler de notre ville, qui fédère enfin nos acteurs culturels. Cette fête annuelle de la culture permettra de perpétuer l'esprit positif manifesté cette année par une population confiante qui croit en son avenir. Nous devons encore affiner le principe de cet événement que nous souhaitons d'une certaine envergure et qui pourrait s'intituler « Le printemps de la culture ». La Direction de la culture n'ayant pas pour mission d'organiser des manifestations culturelles, nous envisageons de collaborer avec des tiers intéressés à mettre sur pied cet événement et à même d'en compléter le financement par des fonds privés.

Pour l'heure, nous vous demandons de vous prononcer sur le principe d'une telle fête et l'inscription d'un premier montant au budget pour l'organiser.

Proposition 17 : inscrire au budget une somme de 130'000 francs pour mettre sur pied une fête de la culture

14. Le service administratif

Le Service administratif dirigé par le délégué culturel gère 1,4 million de francs de subventions et s'occupe directement du Temple du Bas, de la Collégiale, de la Case à chocs, de la Bibliothèque Pestalozzi et, indirectement, du Théâtre du Passage, voire de la BPUN et... des cultes. Le délégué culturel, en tant qu'adjoint de la conseillère communale en charge de la culture, représente la Direction dans le conseil de fondation de la FCMA, le conseil de création d'Arc en Scènes, les comités de direction de la Maison du Concert et de la Case à chocs, la commission cantonale pour l'encouragement de la culture cinématographique, le Fonds romand pour le cinéma, la Corodis, le comité d'organisation du Prix Farel, la commission cantonale consultative pour les arts de la scène – entre autres représentations – et remplace cas échéant la directrice de la culture dans divers comités et conseils de fondation. Depuis 2009, il fait partie du Bureau du Millénaire, de l'Association du Millénaire, du groupe de pilotage du Millénaire et préside le groupe de coordination interne à l'administration mis en place pour les festivités du Millénaire...

En ce qui concerne la dotation en personnel, le Service administratif comprend en tout et pour tout un poste de délégué culturel à 50%. Ce dernier profite de l'aide précieuse de la secrétaire de direction (elle-même à 80%) et d'une stagiaire. A notre connaissance, aucune ville de Suisse ne fonctionne avec un effectif aussi réduit. La Chaux-de-Fonds a longtemps employé à ce poste une personne à 100%. Depuis quelques années, ce 100% a été divisé en un 60% pour une déléguée culturelle et un 40% pour un responsable des biens culturels, à qui est venu se joindre récemment un administrateur à 100% qui s'occupe de toutes les questions financières et comptables ainsi que du suivi budgétaire de la culture et des sports. Aarau compte une déléguée culturelle à 100%, Bienne, une déléguée culturelle à 100% et un adjoint à 100% (au total 3,6 EPT), Fribourg (200%), Berthoud (60%), Saint-Gall (180%), Winterthour (200%), Lucerne (260%), Nyon (300%), Thoun (200%), Zoug (80%), Coire (85%) sans parler de Zurich (17 EPT) et Genève

(25 EPT) (source : La promotion culturelle dans les villes de la CVC – Statistiques 2009). Ces pourcentages ne concernent que des délégués et conseillers culturels et ne comprend pas le personnel administratif et les secrétariats. La sous-dotation en personnel du service administratif en Ville de Neuchâtel ne peut plus durer. Non seulement nous peinons à répondre dans les délais aux nombreuses motions, interpellations, postulats et autres questions du Conseil général en relation avec la culture mais nous ne sommes plus en mesure de donner réponse dans des délais acceptables aux nombreuses sollicitations des milieux culturels. Plus grave : le présent rapport sur la politique culturelle de la Ville a souffert d'un important retard. Constatant que la charge de travail n'est plus supportable par une personne à mi-temps, nous souhaitons nous donner les moyens de répondre aux défis futurs en matière culturelle d'une ville qui nourrit des ambitions élevées. Dès lors, nous vous proposons de porter de 50 à 100% le taux d'occupation du poste de délégué culturel.

Proposition 18 : augmentation à 100% de la dotation en personnel du service administratif par la création d'un poste d'adjoint à 50% au délégué culturel.

15. Incidences financières des diverses propositions ci-dessus sur le budget 2012 et suivants

Les différentes propositions qui accompagnent ce rapport d'information auront les incidences financières suivantes sur le budget 2012 et suivants :

• Adaptation de subventions régulières	+237'000.–
• Nouvelles subventions régulières	+85'000.–
• Fête de la culture	+130'000.–
• Augmentation de la dotation en personnel du service administratif	+50'000.–
Total	502'000.–

Les différentes propositions énumérées ci-dessus entraîneront une augmentation des charges de la Section de la culture de 502'000 francs par rapport au budget 2011 (voir résumé détaillé en l'annexe).

16. La taxe sur les spectacles

Nous faisons part dans notre programme politique de notre volonté d'abolir la taxe sur les spectacles pour autant que la diminution de revenus soit compensée par d'autres recettes. Nous pensions à l'époque aux recettes nouvelles en matière de stationnement qui ne se sont pas concrétisées selon nos propositions initiales. Nous comptons maintenant sur les apports financiers découlant de l'exploitation du casino à la Rotonde pour compenser la suppression de cette taxe. Nous reviendrons donc devant votre Autorité avec des propositions concrètes lorsque l'exploitation du casino aura démarré.

La taxe sur les spectacles prélevée à l'entrée des seuls lieux culturels (cinémas, cirques, salles de concerts et théâtres) nous a rapporté 750'000 francs en 2010. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un impôt payé par les consommateurs de manifestations et non par les organisateurs des dites manifestations.

On peut espérer que la suppression de cet impôt se doublera d'une baisse de 10% du prix des billets d'entrée dans les lieux culturels. Une telle baisse entre dans les moyens que nous entendons mettre en œuvre pour rendre la culture plus accessible. Il s'agit toutefois de conserver à l'esprit qu'une abolition de la taxe sur les spectacles ne constitue en aucune façon un cadeau aux acteurs culturels, que nous devons continuer à subventionner comme par le passé.

17. Le Temple du Bas

Le Temple du Bas est un lieu de culte mais aussi une salle de musique très utilisée. D'une capacité de 720 places, ce lieu est fort prisé des ensembles symphoniques et des grandes chorales (pour son plateau de vaste dimension) mais aussi des agents d'orchestres et chanteurs de variété (Hughes Auffray, Alain Morisod) qui y trouvent moyen de rentabiliser leurs concerts. Le NIFFF lui-même s'intéresse au Temple du Bas qui offre la plus grande capacité d'accueil de la ville. Actuellement, notre salle de musique ne dispose pratiquement d'aucune infrastructure technique. Jusqu'à ce printemps, il était impossible de l'obscurcir, par conséquent d'y construire des ambiances et jeux de lumière. Des stores automatiques télécommandés ont heureusement été posés récemment, résolvant ce problème. Il n'en reste pas moins que la sonorisation des instruments doit être installée pour chaque concert et qu'aucun gril n'est à disposition pour suspendre des projecteurs. Le foyer du sous-sol quant à lui n'est pas digne d'accueillir le public pendant les entractes et encore moins les réceptions organisées par les sponsors de concerts classiques.

Nous souhaitons donc moderniser notre salle de musique qui fait partie des infrastructures culturelles indispensables de notre ville. Dans un premier temps, nous avons débloqué un crédit de 37'000 francs pour l'achat et la pose de stores électriques qui permettent désormais d'obscurcir facilement la salle. Un bureau d'architectes de la région planche par ailleurs sur un réaménagement du sous-sol et des combles de façon à ce que la salle dispose de loges convenables pour les artistes et d'espaces d'accueil agréables pour le public. Enfin, nous avons l'intention d'équiper le Temple du Bas d'infrastructures techniques simples qui permettront d'éclairer et de sonoriser correctement les concerts sans risques d'accident excessifs pour les techniciens. Une étude réalisée par une entreprise spécialisée montre qu'il faudra investir un montant de l'ordre de 200'000 francs pour disposer de ces infrastructures. Nous vous soumettrons en temps utile un rapport à l'appui d'une demande de crédit pour réaménager différents espaces du Temple du Bas et doter dans un premier temps notre salle de musique d'un équipement technique simple.

18. Préavis de la Commission consultative de la culture

La Commission consultative de la culture, forte de 15 membres, s'est penchée sur le présent rapport en date du 15 septembre. Après avoir entendu les explications fournies par la Directrice de la culture et le délégué culturel et formulé un certain nombre de remarques et observations dont les principales ont été intégrées au présent document, elle a préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le présent rapport. Nous avons renoncé par contre à joindre à celui-ci une liste des lieux culturels existant aujourd'hui dans notre Ville, considérant que ces lieux évoluent et qu'une telle liste aurait été difficilement exhaustive.

19. Conclusion

La politique culturelle que nous entendons mener ces prochaines années se veut ambitieuse, à la mesure d'une ville qui se porte bien et dont la population ne cesse d'augmenter. Neuchâtel ambitionne de devenir l'un des pôles d'attraction de l'Arc jurassien et le centre vivant et animé de l'agglomération du littoral. Nous voulons que notre cité demeure attrayante pour ses habitants, les entreprises, leurs cadres et leurs employés suisses ou étrangers. Nous aimerions que Neuchâtel demeure cette cité où il fait bon vivre et où il se passe toujours quelque chose. Or, la capacité de séduction de notre ville dépend étroitement de l'offre culturelle que nous sommes en mesure de proposer à celles et

ceux qui y vivent, qui y travaillent, qui y étudient ou qui la fréquentent pour leurs loisirs. Aujourd'hui, Neuchâtel n'a pas à rougir de son offre culturelle, pas plus que des moyens qu'elle y consacre. Au contraire ! Notre ville occupe une place de choix reconnue dans le paysage culturel suisse et existe bel et bien à côté de l'Arc lémanique et de pôles culturels forts comme Fribourg. En conséquence, notre politique culturelle vise comme premier objectif à consolider l'acquis. Cela passe par un renforcement de notre soutien aux acteurs culturels dont certains s'épuisent faute de moyens suffisants et d'autres, l'âge venant, constatent qu'ils ne disposent d'aucune prévoyance pour leur retraite et se découragent.

Toutefois, comme l'on ne saurait vivre trop longtemps sur des acquis, nous entendons aussi favoriser l'apparition et le développement de nouveaux projets qui créeront des perspectives enthousiasmantes pour notre ville. Telle sera le cas par exemple de la grande fête que nous verrons bien se développer chaque année autour de la culture dans le sillage des commémorations du Millénaire. Enfin, en matière de répartition des subventions, nous nous proposons de soutenir en priorité la culture jeune, émergente, à la pointe de la réflexion sur le fonctionnement de notre société, qui s'exprime en premier lieu à travers les musiques actuelles et l'art contemporain. Le principe du saupoudrage corrigé par les propositions mentionnées dans le présent rapport continuera de gouverner notre façon de répartir ces subventions. Nous vous demandons également de faciliter l'accès de chacun, quels que soient son origine sociale et ses moyens, à la culture garante d'une bonne cohésion sociale.

Ce double objectif de notre future politique culturelle – consolider l'acquis et soutenir de nouveaux projets d'envergure – nécessite que nous y consacrons quelques moyens supplémentaires. Dès lors, nous vous proposons d'adopter avec le présent rapport d'information les dix-huit propositions ci-dessus dont les incidences ont été intégrées dans le budget 2012. Cela entraînera un accroissement de charges de quelque 502'000 francs, soit 3% des charges inscrites au budget de la culture en 2011 (16,569 millions de francs).

Ceci fait, la Ville de Neuchâtel consacra 6,63% de l'ensemble de ses charges à la culture (base : budget 2011), ce qui nous paraît raisonnable. Nous vous demandons enfin de classer le postulat 153 de Mme Dorothée Ecklin du 9 mars 2009 intitulé « pour une stratégie de la politique culturelle ».

Neuchâtel, le 17 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol

Projet I

**Arrêté
concernant l'augmentation
de la subvention au Théâtre de la Poudrière**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- La subvention annuelle en faveur du Théâtre de la Poudrière est augmentée à 150'000 francs dès 2012.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté
concernant l'augmentation de la subvention
à l'Association de la Maison du Concert**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- La subvention annuelle en faveur de l'Association de la Maison du Concert est augmentée à 85'000 francs dès 2012.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

Arrêté concernant la création d'une subvention en faveur de la création émergente dans le domaine des arts de la scène

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Une subvention annuelle de 30'000 francs est créée pour soutenir des projets de création émanant d'acteurs culturels émergents dans le domaine des arts de la scène.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté
concernant l'augmentation
de la subvention au Centre d'art de Neuchâtel (CAN)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- La subvention annuelle en faveur du Centre d'Art de Neuchâtel est augmentée à 130'000 francs dès 2012.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté
instituant un Fonds destiné au subventionnement
de projets culturels**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.-¹ Il est créé dès 2012 un Fonds pour l'octroi de subventions ponctuelles en faveur d'organismes de manifestations culturelles à Neuchâtel.

² Le fonds est alimenté par un montant inscrit chaque année au budget de fonctionnement de la Ville.

³ En 2012, le fonds est alimenté à hauteur de 240'000 francs.

Art. 2.- Le montant de ce fonds de réserve figure au bilan de la Ville.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté
concernant l'augmentation de la subvention
au Festival international du film fantastique de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- La subvention annuelle en faveur du Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF) est augmentée à 50'000 francs dès 2012.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VII

Arrêté instituant un Fonds destiné à doter le Prix culturel de la Ville de Neuchâtel

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.-¹ Il est créé dès 2012 un Fonds pour financer l'octroi d'un Prix décerné par la Ville de Neuchâtel dans le domaine de la culture.

² Le fonds est alimenté par un montant inscrit chaque année au budget de fonctionnement de la Ville.

³ En 2012, le fonds est alimenté à hauteur de 5'000 francs.

Art. 2.- Le montant de ce fonds de réserve figure au bilan de la Ville.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet VIII

**Arrêté
concernant l'organisation
annuelle d'une fête de la culture**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant annuel de 130'000 francs est porté au budget dès 2012 pour soutenir l'organisation à Neuchâtel d'une fête de la culture.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Annexe

Adaptation de subventions régulières

	Montant actuel (Fr.)	Proposition (Fr.)
NIFFF	20'000.–	50'000.–
Compagnie du Passage	20'000.–	30'000.–
Maison du Concert	35'000.–	85'000.–
Bibliomonde	15'000.–	25'000.–
Fdt romande pour la chanson et les musiques actuelles	5'000.–	15'000.–
Concerts de la Collégiale	20'000.–	30'000.–
Corodis	5'000.–	10'000.–
Théâtre de la Poudrière	100'000.–	150'000.–
Création d'un prix culturel	3'000. –	5'000.–
Centre d'Art Neuchâtel	90'000.–	130'000.–
Centre culturel neuchâtelois	210'000.–	230'000.–
Total adaptations	523'000.–	760'000.–
Augmentations proposées		237'000.–

Nouvelles subventions régulières

Buskers Festival	15'000.–
Théâtre à tous les étages	15'000.–
Théâtre Tumulte	15'000.–
Soutien aux émergents	30'000.–
Bourse pour musicien	10'000.–
Total nouvelles subventions	85'000.–

Total général : **322'000.–**

Fête de la culture **130'000.–**

Dotation en personnel du service administratif **50'000.–**

Incidences budgétaires totales du présent rapport **502'000.–**

